

Rapport d'activité

2022



Sommaire



Aménagement du territoire | P.4 - 9



Politique en faveur de l'habitat | P.5



Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) | P.6



Instruction du droit des sols | P.7



Mobilité | P.7



Attractivité | P.10-23



Cluster eau Lémanique Évian | P.11



Emploi-formation : le campus connecté du Léman | P.12



Développement économique | P.13-18



Aménagement des cheminements touristiques | P.19



Valorisation du patrimoine | P.20



Tourisme | P.22



Pôle préservation des milieux naturels | P.24 - 34



Biodiversité et agriculture | P.25



Assainissement collectif et non collectif | P.27



Gestion de l'eau potable | P.29



Prévention et gestion des déchets | P.31



Territoire exemplaire | P.35 - 41



Comprendre et mobiliser pour construire des futurs désirables | P.36



Accompagner le territoire dans sa transition | P.38



Méthaniseur | P.41



Développement social | P.42 - 49



Convention Territoriale Globale (Ctg) | P.43



Maintien à domicile | P.45



Petite enfance et jeunesse | P.46



Réduire les inégalités d'accès aux services publics et numériques | P.48



Ressources & fonctionnement | P.50 - 55



Finances | P.51



Ressources humaines | P.53



Affaires juridiques | P.54



Systèmes d'information | P.54



Commande publique | P.55

Faits marquants 2022



UN NOUVEAU PLAN DE TRANSPORT POUR LE TERRITOIRE P.8



PRÉSERVATION DES VERGERS PATRIMONIAUX P.25



ANNÉE MARQUÉE PAR UNE IMPORTANTE SÉCHERESSE P.30



BILAN DU SERVICE PUBLIC ITINÉRANT APRES 1 AN D'ACTIVITÉ P.42

Aménagement En bref

Enjeu principal

La CCPEVA œuvre pour préserver la qualité de notre cadre de vie, tout en développant les infrastructures nécessaires au bien vivre dans notre territoire.

LES MISSIONS

- Agir en faveur de l'habitat et du logement
- Rendre possible l'accueil de toutes les populations
- Concevoir et mettre en œuvre une stratégie d'aménagement durable (SCOT)
- Instruire les demandes d'urbanisme
- Favoriser la mobilité et développer les infrastructures de transport

LES FAITS MARQUANTS 2022 :

Politique en faveur de l'habitat

1. Poursuite de la politique en faveur de l'habitat (PLH)
2. Développement de l'offre de logement locatifs aidés

3. Schéma de cohérence Territoriale (SCoT)

3. Approbation de la charte
4. Mise en application du SCoT

Urbanisme

5. Instruction des demandes d'urbanisme

6. Mobilité

6. Nouveau plan de transport pour le territoire
7. Grands projets de mobilité

QUELS SONT LES SERVICES DE LA CCPEVA

QUI PARTICIPENT À L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ?

- Instruction du droit des sols
- Mobilité
- Habitat



Lancé en 2015, le Programme Local de l'Habitat fixe les ambitions et les actions dans le domaine de l'habitat pour six années. Il concerne le territoire de communes du pays d'Évian - vallée d'Abondance.

Politique en faveur de l'habitat

QUELS ENJEUX ?

- Répondre aux besoins en logements et en hébergements (PLH).
- Aider les propriétaires à rénover et réaliser des travaux de rénovation énergétique.
- Conduire une politique d'accueil et d'habitat des gens du voyage.

QUE S'EST-IL PASSÉ EN 2022 ?

🕒 Programme Local de l'Habitat (PLH) prolongé jusqu'au 20 novembre 2023 :

Le PLH a été prolongé par délibération du 5 octobre 2021 pour une durée de deux années supplémentaires, soit jusqu'au 20 novembre 2023. **La CCPEVA va s'engager dans l'élaboration d'un autre PLH en 2023.**

🕒 Développement de l'offre de logement locatifs aidés

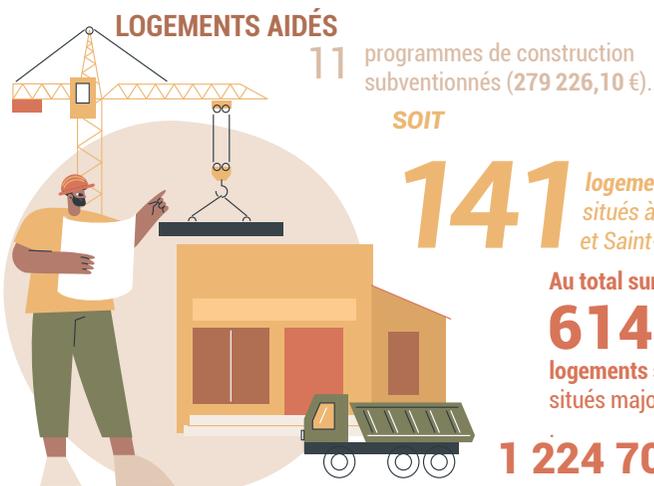
Il s'agit de développer l'offre de logement aidés, afin d'améliorer l'accès au logement des jeunes, personnes âgées, saisonniers...



🕒 Gens du voyage :

La communauté de communes adhère, avec Thonon Agglomération, au Syndicat mixte d'accueil des gens du voyage (SYMAGEV). Il est en charge de la création des aires d'accueil des gens du voyage, des aires de grands passages, des terrains familiaux et de la gestion des équipements. Le comité syndical est composé de **15 représentants de Thonon Agglomération et de 6 représentants de la CCPEVA, soit 21 membres au total.**

- Le syndicat est en charge de la mise en œuvre des prescriptions figurant dans le schéma départemental des français itinérants de la Haute-Savoie, en vigueur.
- Le syndicat a la capacité de pouvoir acheter, vendre, louer, dresser tout type de bail, passer tout acte notarié, relatifs aux terrains familiaux, aires d'accueil ou aires de grands passages.
- Ce syndicat n'a pas de compétence pour intervenir dans le cadre de stationnements illicites, tant sur terrain privé que privé communal.



Participation* de la CCPEVA au SYMAGEV en 2022 : 378 693 €

* Les participations financières sont calculées chaque année et sont basées sur la population municipale INSEE.



La communauté de communes pays d'Évian – vallée d'Abondance adhère au Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais (SIAC), qui assure des missions d'aménagement à l'échelle du Chablais.

Porté par le (SIAC), le schéma de cohérence territoriale (SCoT), document d'urbanisme, s'applique aux 62 communes du Chablais et fixe les orientations stratégiques de développement souhaitées pour ce bassin de vie

Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

QUELS ENJEUX ?

- Garantir la cohérence territoriale, en s'adaptant aux évolutions de notre bassin de vie, et en assurant un équilibre entre un développement urbanistique et préservation de l'environnement.
- Servir d'outil de planification stratégique et cadre de référence pour toutes les politiques menées en matière d'habitat, de déplacement, de commerce, d'environnement et plus généralement d'organisation de l'espace.
- Assurer les bonnes conditions pour accueillir durablement la population, dont la croissance reste forte.
 - Maintenir et développer l'économie touristique et l'économie productive afin de garantir un travail aux habitants.



QUE S'EST-IL PASSÉ EN 2022 ?

🕒 Approbation de la charte.

La charte a été approuvée en conseil communautaire en avril 2022 et s'applique depuis cette date et pendant toute la durée du SCoT.

L'élaboration d'une charte intercommunale de mise en œuvre du SCoT par la communauté de communes répond à une obligation réglementaire imposée par le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) du SCoT.

La charte a été élaborée en collaboration avec le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais (SIAC).

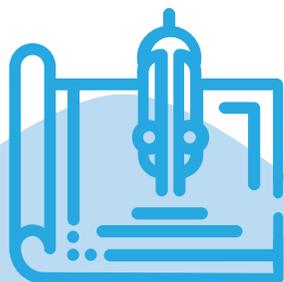
En 2022, le montant de l'adhésion s'élève à 990 423 €

🕒 Poursuite de la mise en œuvre de la charte.

La mise en œuvre de la charte, répond aux trois défis du SCoT :

- **Défi n°1** : Structurer le territoire en lien avec l'armature territoriale et le projet multimodal.
- **Défi n°2** : Promouvoir le capital nature comme facteur d'attractivité et vecteur de développement.
- **Défi n°3** : Créer un urbanisme plus durable, agréable à vivre, économe en foncier.

L'ensemble des 22 communes de la CCPEVA sont parties prenantes de la charte et s'engage à respecter les engagements énoncés. La CCPEVA, rédactrice de la charte, aura en charge la prise en compte des engagements lors de révision ou d'élaboration de PLU de l'ensemble des communes.



Instruction des demandes d'urbanisme

Le service d'instruction du droit des sols de la communauté de communes instruit les demandes d'autorisation en matière d'urbanisme.

Ce service d'instruction du droit des sols est un service mutualisé, délivré aux communes qui adhèrent à ce service. Chaque demande traitée est facturée auprès de la commune concernée

L'urbanisme reste la compétence de la commune

QUELS ENJEUX ?

- Instruire les demandes d'urbanisme.
- Jouer un rôle de conseil d'appui auprès des mairies et des pétitionnaires pour l'ensemble des questions liées à l'urbanisme tant juridiques que techniques.

QUE S'EST-IL PASSÉ EN 2022 ?

🕒 **Instruction des demandes 2022.**

486 actes ont été instruits, soit une recette de **74 491€** pour la CCPEVA.

Répartition des dossiers instruits :



379 permis de construire (permis de construire, modificatifs, transferts, annulations et prorogations).



18 permis d'aménager (permis d'aménager, modificatifs, transferts et annulations et prorogations).

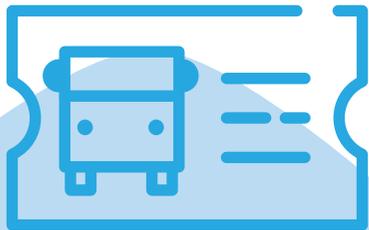


3 permis de démolir (permis de démolir, modificatifs, transferts et annulations et prorogations).



86 déclarations préalables (de travaux et pour lotissement).





Chargée d'organiser la mobilité, la CCPEVA observe, analyse et optimise sur les activités de transports scolaires, urbains, interurbains, saisonniers.

Suite à l'instauration de la nouvelle Délégation de Service Public (DSP), un nouveau plan de transport a été mis en place, accompagné d'une nouvelle tarification sur son territoire et de la séparation en deux réseaux de transport de la CCPEVA et de Thonon Agglomération.

Optimisation de la mobilité

QUELS ENJEUX ?

- Développer l'offre des transports publics pour répondre aux besoins des usagers.
- Inciter et améliorer l'usage des transports en commun.
- Connecter les territoires de façon optimale.

QUE S'EST-IL PASSÉ EN 2022 ?

Nouveau plan de transport

Séparation des 2 réseaux de transports

Le réseau de transport a été séparé en deux. Le transport urbain a donc connu une année de transition en raison de cette séparation. Depuis le mois de mai 2022, on compte désormais deux réseaux de transports :

- ÉVA'D pour la CCPEVA.
- STAR'T pour Thonon Agglomération.



Nouvelle Délégation de Service Public (DSP)

La CCPEVA a procédé au renouvellement de la délégation de service public en confiant au groupement Transdev – SAT avec pour sous-traitant la société Gavot Tourisme l'exploitation du réseau de transport public, la mise en œuvre de son évolution ainsi que les services spécifiques complémentaires.

Cette convention a été conclue pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} septembre 2022 jusqu'au 31 août 2026.

La mise en place de ce nouveau réseau s'est déroulée en deux temps :

- **1^{er} septembre 2022** : Mise en place du réseau de transport scolaire.
- **11 décembre 2022** : Mise en place du réseau commercial ÉVA'D.

Le nouveau réseau se compose de sept lignes régulières, d'un service de transport à la demande TAD (Pti' Bus, Acti'Bus, Mobi'Bus), d'un service de location de vélo (ÉVA'DELO) et d'un service de covoiturage (KAROS). Le but des lignes est d'améliorer les relations internes au territoire comme assurer une liaison entre Publier et Évian-les-Bains qui n'existait pas avec l'ancien réseau.

Ski bus de La Chapelle d'Abondance

À cette offre de transport, la CCPEVA a également passé un marché concernant la navette skibus intracommunale desservant la station de La Chapelle d'Abondance pour la saison hivernale 2022/2023. Les navettes saisonnières Columbus, Évian-Thollon et Bernex ont circulé normalement dès le 17 décembre et durant toute la saison hivernale.



QUE S'EST-IL PASSÉ EN 2022 ?

SUIITE

Les transports scolaires

Pour l'année scolaire 2021-2022, la CCPEVA a assuré le transport de **2 477 élèves** quotidiennement. Ces élèves ont été répartis sur **56 circuits scolaires** desservant **21 établissements** scolaires du territoire et ceux à Thonon-les-Bains et Margencel.

La sécurité des élèves étant une préoccupation majeure de la CCPEVA et pour compléter les élèves déjà inscrits les années précédentes, les élèves de 6^e et les nouveaux arrivants inscrits aux transports scolaires ont été équipés de baudriers réfléchissants.

Pour rappel, la participation par famille à l'abonnement est de 101 € lorsque le **coût réel** du transport scolaire est de **1 520 € par élève et par an** pour la collectivité.

 **Grands projets de la mobilité****La réouverture de la ligne ferroviaire Évian-les-Bains – Saint-Gingolph**

En parallèle, la communauté de communes a mené en collaboration avec la région Auvergne-Rhône-Alpes, les études nécessaires au projet de réouverture de la ligne ferroviaire entre Évian-les-Bains et Saint-Gingolph (F).

La Communauté de communes pays d'Évian – vallée d'Abondance a en charge le pilotage des études environnementales ainsi que l'aménagement des futurs passages à niveau.

Les études ont conclu à la faisabilité de la réouverture de la ligne ferroviaire. Ces études permettent d'engager la procédure de débat public.

Le suivi de la desserte lacustre

La communauté de communes pays d'Évian – vallée d'Abondance est partie prenante dans les dessertes reliant Évian-les-Bains à Lausanne.

Au cours de l'année 2022, une étude a été lancée par le canton de Vaud afin d'étudier la possibilité d'étoffer la desserte du lac par navette lacustre entre Évian-les-Bains – Lausanne et entre Lugrin et la Riviera.

**Les arrêts de cars/bus****En 2021, la CCPEVA accompagnée d'un bureau d'études, a réalisé un diagnostic des 553 points d'arrêts du réseau de transport du territoire.**

Ce travail vise à diagnostiquer le niveau d'aménagement de chaque arrêt et leur niveau de dangerosité en vue de définir un programme pluriannuel de travaux pour la mise en accessibilité et la sécurisation du réseau.

Parallèlement, l'ensemble des arrêts ont été marqué au sol par un zébra.

Le plan de vélo

La communauté de communes a participé à l'élaboration du plan vélo de la ville d'Évian-les-Bains, pour se préparer à la réalisation du sien en 2023.



Attractivité

En bref

Enjeu principal

La CCPEVA est un acteur du développement de l'activité économique, avec pour objectif de créer les conditions favorables à un dynamisme économique sur tout le territoire.

LES MISSIONS

- Soutenir l'émergence et le développement des domaines d'excellences
- Renforcer l'offre d'accompagnement aux acteurs économiques locaux, encourager les projets liés à la transition énergétique et l'économie circulaire
- Favoriser les échanges entre acteurs privés et acteurs publics du territoire
- Développer l'activité touristique et mettre en valeur les richesses patrimoniales

QUELS SONT LES SERVICES DE LA CCPEVA QUI PARTICIPENT À L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE ?

- Développement économique
- Valorisation du patrimoine
- Aménagement des cheminements touristiques
- Office de tourisme intercommunal

LES FAITS MARQUANTS 2022 :

Développement économique

1. Le Cluster Eau Lémanique Évian fédère de nouveaux acteurs
2. Le campus connecté du Léman attire de nouveaux étudiants
3. Création de la première ressourcerie dans le Chablais
4. Soutien à une filière agricole d'excellence et sensibilisation aux circuits courts
5. Accueil de nouvelles entreprises sur le territoire
6. Accompagnement des créateurs d'entreprise
7. La pépinière d'entreprise DELTA fait le plein
8. Encouragement à l'innovation et à la conception locale
9. Nouveaux RDV « Les Petits-Déj' de l'Eco »

Valorisation du patrimoine

10. Actions en faveur des scolaires et de la découverte du patrimoine
11. Rédaction d'une brochure « Parcours » sur le patrimoine et l'histoire du territoire

Aménagement des cheminements touristiques

12. Poursuite de l'aménagement des sentiers

Tourisme

13. Progression de la taxe de séjour et mise en place d'actions en faveur du tourisme



Développement du domaine d'excellence liée à l'eau : le cluster eau Lémanique Évian fédère de nouveaux acteurs !

Soutenir l'émergence et le développement des domaines d'excellence

Créé sous l'impulsion de la CCPEVA en mai 2019, le cluster eau Lémanique Évian est l'association d'entreprises, d'organismes de recherche, de formation et d'institutions publiques, à l'échelle franco-suisse, engagés pour mettre en œuvre une stratégie commune de développement autour de la filière de l'eau.

QUELS ENJEUX ?

L'objectif du cluster eau Lémanique Évian est de répondre aux défis futurs des usages de l'eau, en développant une stratégie économique innovante et en impulsant des solutions durables pour la préservation et l'efficacité de la ressource eau.

Les 4 axes du Cluster Eau Lémanique Évian sont :

- L'usage intelligent de l'eau.
- L'eau, vecteur d'énergies.
- Le génie végétal.
- L'eau et la biodiversité.

QUE S'EST-IL PASSÉ EN 2022 ?

70 membres en 2022 contre 39 en 2021

Un certain nombre de projets ont été mis en place et pilotés depuis la création :

- Création et développement du campus connecté du Léman.
- Lancement d'une pépinière expérimentale de saules destinés à végétaliser les berges des cours d'eau, accueil du congrès SUERA à Évian-les-Bains.
- Partenariat avec l'Agence spatiale européenne pour cartographier les zones humides du territoire.
- Participation avec une délégation de la région Auvergne-Rhône-Alpes au forum mondial de l'eau à Dakar.
- Suivi de qualité de l'eau des cours d'eau.
- Ateliers de sensibilisation auprès des écoles du territoire.





Emploi-formation : Le campus connecté du Léman attire de nouveaux étudiants !

Le campus connecté est un tiers-lieu dédié à la formation à distance, initiale ou continue.

Le campus connecté est porté par la CCPEVA, en partenariat avec l'Université Savoie Mont-Blanc. Le pilotage de ce campus est confié au cluster eau Lémanique Évian.

Soutenir l'émergence et le développement des domaines d'excellence

QUELS ENJEUX ?

- Développer les formations et une filière d'excellence autour de l'eau (métiers liés à l'eau et au développement durable).
- Favoriser la poursuite des études supérieures pour les jeunes du Chablais.
- Accompagner la reconversion professionnelle à distance.

QUE S'EST-IL PASSÉ EN 2022 ?

- **14 étudiants accueillis pour l'année scolaire 2022-2023. (contre 5 en 2021/2022)**
- Un questionnaire auprès des entreprises a été réalisé afin d'affiner les besoins en formation et les tensions en matière de recrutement.

Des salles de cours connectées et équipées sont mises à disposition et les étudiants peuvent bénéficier sur place d'un accompagnement individuel et collectif. Une tutrice-coordinatrice accueille sur place les étudiants et les accompagne toute l'année dans leurs démarches.





Création de la première ressourcerie du Chablais : « La R'mize »

Baptisée la R'mize, située dans la zone commerciale d'Anthy-sur-Léman, la première ressourcerie du Chablais a ouvert ses portes en octobre 2022.

Elle est le fruit d'une collaboration entre plusieurs associations de l'économie sociale et solidaire et deux intercommunalités du Chablais (la communauté de communes pays d'Évian – vallée d'Abondance et Thonon Agglomération)

**Cotisation au projet
1,40 € / habitant
Par année**

**300 tonnes
de déchets issues
des déchetteries
du Chablais**

QUELS ENJEUX ?

- Encourager les projets liés à la transition énergétique et l'économie circulaire.
- Valoriser les déchets et donner une deuxième vie aux objets.
- Développer une activité économique circulaire et créer de nouveaux emplois.

QUE S'EST-IL PASSÉ EN 2022 ?

- Ouverture de la ressourcerie « La R'mize » et démarrage de son activité.
- Création d'une dizaine d'emplois, notamment destinés aux personnes en insertion professionnelle.

Soutenir l'émergence et le développement des domaines d'excellence

La R'mize est présente dans nos déchetteries :

- À Lugrin : tous les jeudis de 10h à 16h30
- À Vinzier : tous les vendredis de 9h30 à 16h45

150 tonnes valorisées





Dans le cadre de son projet de territoire et sa stratégie de développement économique, la communauté de communes renforce son engagement et ses actions en faveur d'une alimentation locale et durable.

Soutien à une filière agricole d'excellence

Soutenir l'émergence et le développement des domaines d'excellence

QUELS ENJEUX ?

- Définir une stratégie agricole de territoire, tournée vers l'excellence.
- Mettre en œuvre des actions pour préserver la filière agricole.
- Sensibiliser à l'alimentation locale et durable.

QUE S'EST-IL PASSÉ EN 2022 ?

Mission d'accompagnement à la filière agricole.

La CCPEVA a confié en janvier 2022 une mission d'accompagnement à la définition d'une stratégie agricole de territoire : état des lieux et partage des enjeux agricoles (en lien avec le projet de territoire), analyse du foncier et du tissu agricoles sous les entrées installation, diversification, transmission, y compris l'inventaire des friches exploitables, préconisations pour définir un plan d'actions.

Phase 1 - Diagnostic agricole

6 décembre 2022 : validation du conseil communautaire du diagnostic/liste des enjeux présenté par la Chambre d'agriculture.

Son objectif : pérenniser une agriculture d'excellence sur le territoire.



Phase 2 - Définition des actions (ateliers avec les agriculteurs au premier trimestre 2023).

Les enjeux partagés avec les agriculteurs sont les suivants :

- Préserver le foncier durablement et améliorer les structures foncières du territoire.
- Accompagner le renouvellement des générations et l'installation en production laitière et en diversification dans des exploitations à taille humaine.
- Poursuivre la préservation de l'environnement notamment via la gestion des effluents des exploitations.
- Accompagner les exploitations vers l'adaptation des systèmes de production au changement climatique, à la gestion de l'eau et à l'autonomie énergétique.
- Permettre aux exploitations de mieux résister à la prédation et à ses conséquences.
- Améliorer la relation entre agriculture et société, avec un meilleur respect des règles de cohabitation.

Circuits courts : des actions en faveur d'une alimentation locale et durable.

Accompagnée par le centre permanent d'initiative pour l'environnement (CPIE) Chablais-Leman, la communauté de communes a débuté en juillet 2021 une opération « DDmarche », soutenue par la Banque des Territoires, pour réfléchir collectivement à des actions de sensibilisation à une alimentation de qualité, locale et durable. L'objectif est de **créer du lien entre les acteurs du territoire et élaborer un plan d'actions concrètes pour une alimentation locale, de qualité et durable puis de les expérimenter en 2022**. Un groupe de travail s'est constitué, composé d'acteurs aux profils très divers.

4 actions ont été expérimentées dès 2022 :

- **Organiser des ateliers cuisine** (apprentissage de la cuisine simple, éducation à l'importance du produit et de son origine).
- **Créer des liens durables** entre fermes et écoles (programme pédagogique) : 3 écoles ont décidé de participer en 2022-2023.
- **Éditer un guide des producteurs locaux.**
- **Réaliser une série de vidéos courtes** sur les agriculteurs locaux.



Accueil des entreprises et développement de l'emploi local

Renforcer l'offre
d'accompagnement aux acteurs
économiques locaux,
encourager les projets liés
à la transition énergétique
et l'économie circulaire

Livrés fin 2021,
les terrains
en zones d'activités
économiques aménagés
par la communauté
de communes
sont en cours
de commercialisation.

Destinés aux entreprises industrielles,
artisanales et tertiaires, ces terrains
sont commercialisés sous forme de bail
à construction de 99 ans afin de garantir
la vocation économique de ces zones
sur le long terme, d'éviter la spéculation
foncière et maîtriser le coût
des terrains.

QUELS ENJEUX ?

- Concevoir des aménagements de manière qualitative et paysagère, alliant économie et préservation de l'environnement.
- Attirer de nouvelles entreprises sur le territoire.
- Permettre le développement des entreprises locales.

QUE S'EST-IL PASSÉ EN 2022 ?

- Au total : **9 entreprises implantées / 28 785 m² commercialisés.**
- Poursuite de la commercialisation des terrains en zones d'activités économiques aménagés par la communauté de communes :
11 hectares au total répartis entre Publier (Vignes Rouges) et Saint-Paul-en-Chablais (la Créto).





La CCPEVA confie à l'Agence économique du Chablais (AEC), dans le cadre d'une convention d'objectifs, les missions de création d'entreprise (de l'information à l'accompagnement des créateurs) mais aussi des actions en faveur de l'emploi et de la formation.

Aide aux créateurs pour concrétiser leur projet

Renforcer l'offre d'accompagnement aux acteurs économiques locaux, encourager les projets liés à la transition énergétique et l'économie circulaire

QUELS ENJEUX ?

- Accompagner les créateurs d'entreprise et favoriser la création d'entreprise.
- L'Agence économique a pour mission de faciliter le développement économique à l'échelle du Chablais, en accompagnant les intercommunalités dans leur stratégie économique en organisant des temps forts (salons de la création, forum de l'économie circulaire, conférences). Elle met à disposition des entreprises un fichier des locaux vacants sur le territoire.

QUE S'EST-IL PASSÉ EN 2022 ?

La création d'entreprise en chiffres

441 porteurs de projet accueillis dans le Chablais (dont 32 % de la CCPEVA).

756 participants à 91 sessions d'information collectives.

25 accompagnements individuels de créateurs dont 32 % viennent de la CCPEVA.

30 prêts d'honneur accordés à des porteurs de projets par Initiative Chablais, dont 30 % sur la CCPEVA.

80 emplois directs créés et maintenus, dont 44 % sur le territoire de la CCPEVA.



55 693 € de participation financière de la CCPEVA.

3 824 € de participation spécifique pour Initiative Chablais.

La pépinière d'entreprises DELTA fait le plein !

La pépinière DELTA, financée par les trois intercommunalités du Chablais, est animée par l'Agence économique du Chablais.

12 entreprises hébergées
dont **3 nouvelles** en 2022

Taux d'occupation 2022



100 % pour les ateliers et les bureaux.
16 382 € de participation financière de la CCPEVA au fonctionnement.



Encouragement à l'innovation et à la conception locale

Le CRIC (Centre de Ressources et Innovation en Chablais), propose aux porteurs de projet et aux entreprises un lieu pour s'approprier l'industrie 4.0, prototyper et échanger entre techniciens et ingénieurs du territoire.

Partenaire du Campus Connecté du Léman, le CRIC est labellisé « Fabrique de territoire » en consortium avec la R'mize de 2022 à 2024.

QUELS ENJEUX ?

- Développer l'innovation et les projets innovants sur le territoire.
- Mettre en commun les moyens humains et matériels des entreprises.

QUE S'EST-IL PASSÉ EN 2022 ?

- 2 nouvelles entreprises de la CCPEVA ont rejoint le CRIC.
- En décembre 2022, une première rencontre des tiers lieux du Chablais a été organisée pour fédérer ces acteurs et échanger leurs bonnes pratiques.
- Au dernier trimestre 2022, la CCPEVA a présenté au CRIC la demande d'une école primaire concernant un projet de recyclage des fournitures scolaires des élèves. Il s'agit de pouvoir récupérer des fournitures (tubes de colle/ stylos, etc...), de les broyer afin d'en faire des règles que les enfants pourraient garder.



7 504 € : participation financière de la CCPEVA au fonctionnement du CRIC.

Renforcer l'offre d'accompagnement aux acteurs économiques locaux, encourager les projets liés à la transition énergétique et l'économie circulaire





Nouveaux rendez-vous : « les petit-déj' de l'Éco »

Ces rendez-vous avec les entreprises visent à favoriser les liens et les échanges entre les élus et les entreprises. L'objectif de ces temps d'échange est de mieux se connaître, de discuter des problématiques des entreprises, de recueillir leurs attentes, mais aussi de présenter les projets en cours et à venir sur le territoire.

Favoriser les échanges entre acteurs privés et acteurs publics du territoire

QUELS ENJEUX ?

- Permettre de créer de nouvelles opportunités et des synergies entre acteurs privés et acteurs publics du territoire.

QUE S'EST-IL PASSÉ EN 2022 ?

Deux rendez-vous ont été organisés, en mai et octobre 2022 sur les thèmes suivants :

- Échanges autour de la rénovation énergétique, de la construction et des travaux publics.
- L'engagement des entreprises en faveur de la transition écologique.

La bonne participation (entre 30 et 40 chefs d'entreprises) à ces ateliers montre la volonté des dirigeants d'entreprises et des élus de travailler ensemble pour un territoire dynamique, engagé, innovant et créateur d'emplois.





La communauté de communes assure l'entretien et la valorisation du réseau d'itinéraires intercommunaux pédestres et VTT.

Elle gère ainsi l'ensemble de la signalétique de ce réseau et du mobilier Géoparc Chablais Unesco. Elle pilote également le projet de prolongement de l'itinéraire des bords de Dranse.

Aménagement des cheminements touristiques

QUELS ENJEUX ?

- Garantir un réseau de sentiers de randonnée de qualité sur tout le territoire.
- Maintenir l'attractivité touristique grâce à la qualité de son réseau de sentiers.

QUE S'EST-IL PASSÉ EN 2022 ?

🕒 Poursuite de l'aménagement des sentiers

Entretien courant des sentiers

- Suivi et entretien courant du matériel et du mobilier de balisage :

Pose/dépose des panneaux dans les secteurs à risque ou près des zones fréquentées l'hiver (domaine nordique). Inventaire du matériel de balisage en place au printemps et travaux de remise en état/remplacement. Entretien du mobilier Géoparc Chablais sur les différents sites du territoire.

- Travaux d'entretien courant et de sécurisation des sentiers de compétence intercommunale :

Coupe d'arbres, travaux de piochage réguliers des itinéraires sujets à érosion (avalanches), fauche des portions broussailleuses en début d'été. Surveillance et maintenance des équipements sécurisés type main courante.

- Travaux d'entretien du chemin des bords de Dranse

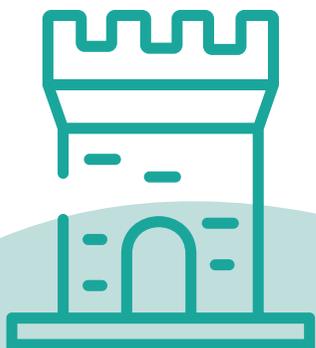
Finition de fauche après passage du tracteur, élagage réguliers et broyage des branches sur les abords du chemin, reprises des portions dégradées.

Pilotage du projet de prolongement de l'itinéraire des bords de Dranse.

Suivi des opérations de contrôle et de maintenance de la Via Ferrata des Saix de Miolène.



610 km d'itinéraires balisés dont 512 km inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) et **51 km d'itinéraires VTT** (labellisés Fédération Française de Cyclisme).



Le label « Pays d'art et d'histoire », attribué par le ministère de la Culture, récompense les territoires qui œuvrent pour la préservation et la valorisation de leur histoire et de leur patrimoine.

Détenu depuis 2003 par la vallée d'Abondance et étendu en 2019 à l'ensemble du territoire de la CCPEVA, il garantit la qualité des animations scolaires, des visites guidées, des ateliers et des conférences organisés tout au long de l'année.

Valorisation du patrimoine

QUELS ENJEUX ?

- Préserver et valoriser notre patrimoine historique, tout en le faisant découvrir au plus grand nombre.

🕒 Événements 2022

Actions pédagogiques scolaires

- De nombreux élèves locaux ou en visite sur le territoire ont participé à une visite ou à un atelier. Une belle reprise après une longue période troublée par la crise sanitaire.

- **656 élèves de la CCPEVA – soit 18 classes.**
- **472 élèves en visite/séjour sur le territoire – soit 28 classes.**

Nouvelles visites guidées

Plusieurs nouvelles visites guidées ont été proposées au grand public :

- « Thollon d'aujourd'hui à hier » : promenade dans les hameaux pour comprendre les différentes évolutions du village.
- « À la découverte du prieuré de Meillerie » : visite du seul prieuré fortifié de Savoie.
- « Saint-Paul au Moyen Âge, sur les traces des Blonay » : visites guidée historique au chef-lieu.



Journées européennes du Patrimoine

Dans le cadre du Pays d'art et d'histoire, la CCPEVA a coordonné l'événement sur le territoire avec l'ensemble des partenaires, prenant en charge certaines activités.

- **49 sites ouverts ou animations proposées.**
- **8 290 visiteurs recensés.**
- **510 élèves ont participé aux journées du patrimoine pour les scolaires – soit 23 classes.**

Installation de bornes numériques interactives

En partenariat avec les communes, la CCPEVA a financé l'installation de 8 bornes numériques tactiles destinées à un public familial. Elles permettent aux visiteurs d'avoir accès à de nombreuses informations concernant le site culturel sur lequel elles se situent.

- 5 bornes à l'abbaye d'Abondance.
- 2 bornes à la Maison du fromage Abondance.
- 1 borne au prieuré de Meillerie.





🕒 **Événements 2022** **SUITE**

Appel à projets collège et lycée

Un appel à projets pour les collèges et les lycées a été lancé pour la seconde fois. Deux projets centrés sur la découverte du patrimoine local ont été proposés par le collège du Val d'Abondance à Abondance, et retenus par la CCPEVA :

- **Préhistoire :**

Deux classes de 6^e du collège ont découvert des sites et vestiges de la Préhistoire

dans le Chablais français et suisse. Ils ont visité l'exposition Les Celtes du Chablais au musée du Chablais à Thonon-les-Bains et le dépôt de fouilles archéologiques. Ils ont aussi rencontré l'archéologue Mathieu Luret.

- **Art et robotique :**

Deux classes de 4^e du collège ont mené un projet de découverte de l'art et de l'architecture au travers des mathématiques.

Ils ont visité l'abbaye d'Abondance et rencontré Félix Metzinger, un artiste qui produit des œuvres numériques.

En cours, ils ont équipé et programmé des robots afin de créer une œuvre d'art numérique à partir du profil de l'abbaye d'Abondance. Ils montreront le fruit de leur travail lors de la journée des Robots d'Évian-les-Bains en 2023.

🕒 **Rédaction d'une brochure Parcours**

La rédaction d'un ouvrage sur le patrimoine et l'histoire du territoire de la CCPEVA a été réalisée en 2022. Cet ouvrage fait partie des éditions chartées par le label VPAH et est intitulé PARCOURS.

L'ouvrage a été écrit et illustré par le service valorisation du patrimoine à l'automne 2022. Il comporte des chapitres sur la géologie du territoire, son histoire, la mosaïque des paysages, la présentation de différents patrimoines par thématiques puis par matériaux. La brochure permet de montrer les liens et les différences entre les communes, qui sont toutes cités et illustrées selon les éléments de leur patrimoine.

Cette brochure sera distribuée dans les boîtes aux lettres du territoire en 2023 et mise à disposition dans les mairies et offices de tourisme.



Tourisme et taxe de séjour

Instituée sur le territoire à la création de l'Office de tourisme pays d'Évian – vallée d'Abondance par la communauté de communes, la taxe de séjour est reversée en application du code du tourisme à l'Office de tourisme intercommunal qui est constitué sous forme d'Établissement Public Industriel et Commercial.

QUELS ENJEUX ?

- Utiliser la taxe de séjour comme un levier au bénéfice de l'attractivité du territoire.
- Favoriser la montée en gamme des hébergements touristiques.

QUE S'EST-IL PASSÉ EN 2022 ?

🕒 Progression de la taxe de séjour et mise en place d'actions en faveur du tourisme

Une conjoncture complexe

La crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID 19 a impacté toute l'économie touristique entre le printemps 2020 et l'hiver 2020-21. Confinement, impossibilité de se déplacer, fermeture des domaines skiables se sont répercutés sur la fréquentation de notre territoire particulièrement en 2020, et de facto sur le produit de la taxe de séjour. Néanmoins, la taxe de séjour étant perçue au réel et payée par le client, les hébergeurs ont été préservés puisque celle-ci n'est pas une charge pour eux.

Les touristes par crainte d'annulation des voyages et d'une nouvelle reprise de l'épidémie ont préféré rester en France. L'année 2022 confirme ce réel engouement des français à redécouvrir les régions françaises et le retour progressif de la clientèle étrangère. Notre destination entre lac et montagne a profité de cet attrait et a bénéficié aussi de sa population locale, qui est restée touriste chez elle.

La taxe de séjour est payée par les clients sur les nuits passées dans les hébergements touristiques. Elle s'applique par personne et par nuitée. Elle est collectée au réel, c'est-à-dire qu'elle n'est pas payée par les propriétaires d'hébergement touristique

À quoi sert la taxe de séjour ?

Le produit dégagé par la taxe de séjour permet à la communauté de communes et à l'OTPEVA, à qui elle a délégué le tourisme, de bénéficier d'une ressource financière complémentaire pour financer le surcoût généré par le développement touristique du territoire.

La taxe de séjour contribue à la mise en place d'actions en faveur du tourisme et notamment la promotion et la communication touristique du pays d'Évian – vallée d'Abondance.

Elle permet aussi la valorisation et le développement d'activités de pleine nature, culturelles et patrimoniales, d'actions de mobilité touristique ou encore le financement du fonctionnement de l'OTPEVA.





De nouveaux tarifs applicables en 2023

La communauté de communes en concertation avec l'OTPEVA détermine le tarif applicable pour chaque catégorie d'hébergement dans les fourchettes définies par le législateur.

2022 a été l'occasion de réviser les tarifs de la taxe de séjour, en vigueur depuis 2019, afin de favoriser la montée en gamme des hébergements touristiques et d'inciter les propriétaires de logements non classés à se faire classer.

Catégorie d'hébergement	2019 à 2022	2023
5*	3 €	3,10 €
4*	2,25 €	2,25 €
3*	1 €	1,25 €
2*	0,60 €	0,75 €
1*	0,50 €	0,50 €
Campings 3* 4* 5*	0,30 €	0,50 €
Campings Non classés 1* 2*	0,20 €	0,20 €
Chambre d'hôtes	0,50 €	0,50 €
Hébergement non classé	2 %	5 %

Le produit de la taxe de séjour irrégulier mais en progression

Le produit de la taxe de séjour est lié à la fréquentation touristique. Cependant le montant annuel n'en est pas le reflet car le recouvrement est glissant d'une année sur l'autre et le paiement par certains hébergeurs et opérateurs peut prendre quelques délais.

Progression par rapport à 2021 : + 136 %

L'augmentation de 2022 s'explique par le retour des clientèles suite à la crise sanitaire mais aussi par le travail quotidien de l'OTPEVA qui recherche les hébergements touristiques non recensés ou non déclarés qui ne versent pas de taxe de séjour, alors qu'ils commercialisent leur hébergement sur Le bon coin, Facebook, etc. La part des hébergeurs déclarés et qui versent la taxe de séjour est donc en constante progression.

Pôle préservation des milieux naturels

En bref

Enjeu principal

La CCPEVA gère
les ressources naturelles
du territoire, avec pour
objectif la préservation
de notre environnement
et des milieux naturels.

LES MISSIONS

- Favoriser la biodiversité et activer la transition écologique
- Gérer et améliorer les réseaux d'assainissement
- Veiller à une eau de qualité
- Collecter et valoriser les déchets

QUELS SONT LES SERVICES DE LA CCPEVA QUI PARTICIPENT À LA PRÉSERVATION DES MILIEUX NATURELS ?

- Biodiversité et agriculture
- Assainissement et eau potable
- Prévention et gestion des déchets

LES FAITS MARQUANTS 2022 :

Biodiversité et agriculture

1. Actions en faveur de la biodiversité
2. Préservation des vergers patrimoniaux
3. Plan agro environnemental et climatique 2023/2030
4. Actions de sensibilisation des publics : scolaires et grand public

Assainissement

5. Activité assainissement pour l'année
6. Grands travaux d'assainissement

Gestion de l'eau potable

7. Nouvelle organisation par secteur
8. Regroupement de la télégestion
9. Année marquée par une importante sécheresse

Prévention et gestion des déchets

10. Poursuite de la mise en place des conteneurs enterrés et semi-enterrés
11. Gestion des 7 déchetteries du territoire
12. Organisation des collectes spécifiques
13. Sensibilisation des publics aux bonnes pratiques de tri
14. Préparation à l'extension des consignes de tri (au 01/01/2023)
15. Poursuite de l'exploitation et audit des installations



La communauté de communes travaille à la prise en compte des enjeux de préservation de la biodiversité, de l'agriculture, de la transition écologique et du développement durable, par un panel d'actions de sensibilisation et de préservation.

Biodiversité et agriculture

QUELS ENJEUX ?

- Sauvegarder nos ressources naturelles épuisables tout en répondant aux besoins de la population.
- Sensibiliser tous les publics et faire évoluer les pratiques.

QUE S'EST-IL PASSÉ EN 2022 ?

🌀 Actions en faveur de la biodiversité

Travaux de restauration des zones humides :

20 zones humides Natura 2000, emblématiques du territoire ont bénéficié de travaux de restauration. Recul de la lisière forestière, fauche manuelle et broyage mécanique, ainsi que lutte contre les invasives ont pu avoir lieu, malgré les conditions de sécheresse de 2022.



Montant total des travaux : 45 000 € (financés par l'Europe et l'Etat dans le cadre de Natura 2 000 pour 40 000 € et le Département pour 3 500 €).

Sauvegarde des espèces patrimoniales

Les équipes interne de la CCPEVA ont réalisé des inventaires. Il convenait de vérifier la présence du sonneur à ventre jaune (espèce protégée), de compléter les données sur les amphibiens et chauves-souris (visites d'églises...), mais aussi de réaliser l'inventaire de l'ensemble des mares privées ou communales du territoire.



La lutte contre les espèces envahissantes

Une équipe technique interne à la CCPEVA a été recrutée pour 2 mois (juillet et août). Cette équipe est intervenue pour lutter contre les espèces envahissantes. Intervention également autour des bâtiments intercommunaux où le Solidage, la Balsamine de l'Himalaya ainsi que quelques stations de Buddléia ont ainsi été traités. Un travail a également été engagé avec Châtel et Champanges sur l'inventaire des espèces envahissantes sur leurs territoires.

Préservation des sites Natura 2000 Mont de Grange Cornettes de Bise.

La révision de la cartographie d'habitats et la révision des documents d'objectifs a été lancée et sera rendu en 2023. Le bilan des documents d'objectifs 2008/2022 a été réalisé.

🌀 Préservation des vergers patrimoniaux

Travaux de restauration des zones humides :

Plusieurs actions ont été menées :

- **Soutien à la plantation : près de 280 arbres** ont été livrés sur le territoire avec une hausse très nette de l'intérêt des habitants. Cette action qui a débuté en 2021 a permis de comptabiliser de nombreuses réservations pour 2022 (180).

- **Soutien à l'entretien : 77 arbres** ont pu bénéficier d'une taille par un professionnel, afin de restaurer d'anciens vergers à l'abandon. Cette action est menée avec l'appui de l'association Lou Peyes pour les Chataigniers de Lugrin et de Vergers en Gavot. Des formations tailles et greffes des arbres ont été réalisées au printemps 2022 pour près de 100 personnes.



Budget 35 000 €, financements par le Département de la Haute-Savoie à hauteur de 60 %.



Plan agro environnemental et climatique 2023/2030

La révision de ce programme a été lancée à l'échelle du Chablais et portée par le SIAC. La CCPEVA y a contribué afin de garantir la prise en compte des enjeux de biodiversité et de permettre aux agriculteurs de s'engager dans des démarches favorisant la biodiversité.



Budget de 1 200 000 € validé, financements par l'Etat et l'Europe.

Actions de sensibilisation des publics

Public scolaire

18 écoles ont bénéficié de 125 animations.

Des formations pour les accompagnateurs en montagne ont également été réalisés (invasives).

Des formations pour les enseignants ont été dispensées en collaboration avec l'Inspection Académique (Label E3D, Phénoclim, et traces d'animaux).



Montant de l'action : 27 600 €, financements par le Département de la Haute-Savoie à hauteur de 80 %.

Grand Public

40 actions ont été réalisées en 2022 pour sensibiliser près de **1 200 personnes**. Ces animations s'appuient sur des partenaires (accompagnateurs en montagne, associations) et l'équipe en interne.

Financements par le Département de la Haute-Savoie à hauteur de 80 %.





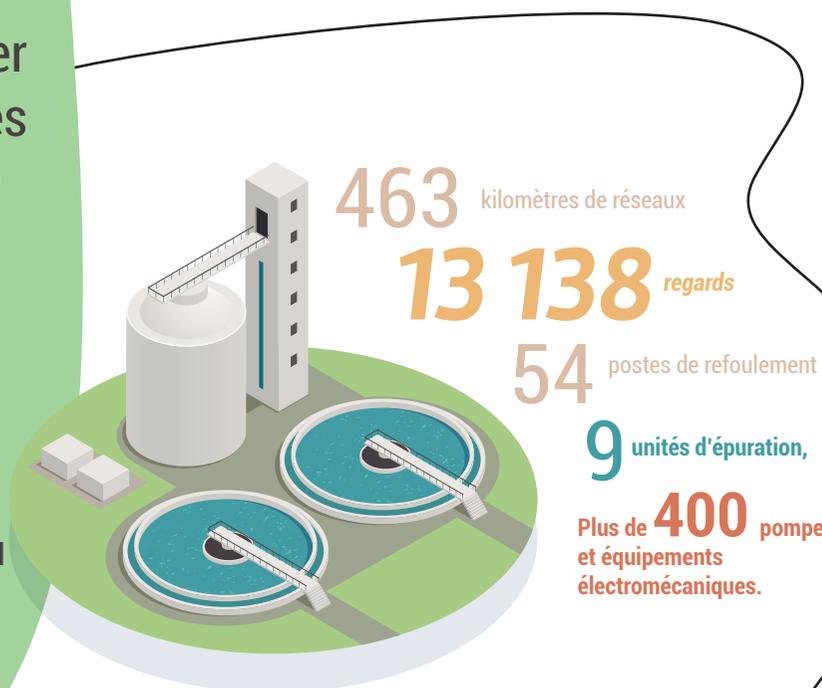
Assainissement collectif et non collectif

La collectivité a pour mission de collecter, transporter et traiter les eaux usées des usagers raccordés à un réseau d'assainissement. On parle alors d'assainissement collectif.

Elle assure aussi des missions de conseil et de contrôle auprès des administrés disposant, pour des raisons techniques, de fosses septiques. On parle alors d'assainissement non-collectif ou ANC.

QUELS ENJEUX ?

- Collecter et assainir les eaux usées.
- Maintenir une bonne qualité des eaux de surface et eaux souterraines.
- Conseiller et contrôler les assainissements non collectifs.



QUE S'EST-IL PASSÉ EN 2022 ?

Activité assainissement pour l'année

Assainissement non-collectif

Environ 1 600 installations en assainissement non-collectif.

35 contrôles réalisés.

46 % non-conformes.

5 % conformes avec réserve.

49 % conformes.

Maintien des tarifs

Afin de financer la compétence, tout personne raccordée paie une redevance composée d'une part fixe (abonnement) et d'une part variable en fonction des volumes consommés.

En 2022 les tarifs fixés en 2017 ont été maintenus.

45 € TTC pour la part fixe.

1,69 € TTC par m³.

Le pôle conformité

Ce pôle instruit les demandes de branchements (DUA), assure les contrôles dans le cadre des ventes et traite les déclarations de travaux (DT/DICT), réalisées à chaque fois qu'une entreprise réalise des fouilles sur le domaine public.

En 2022

249 demandes de raccordement.

370 contrôles de raccordements.

1062 DT/DICT.

Le pôle réseaux

Ce pôle assure le transport et la collecte des eaux usées jusqu'aux stations de traitement via les réseaux et les ouvrages de pompage.

En 2022

16,8 km de réseaux curés de manière préventive,

1,8 km en intervention curative.

2290 m de réseaux créés ou réhabilités.

5,3 km de réseaux inspectés.

306 interventions réalisées sur les ouvrages de collecte.

Le pôle station d'épuration (STEP)

Ce pôle a pour mission la dépollution des eaux avant leur rejet dans le milieu naturel. Il assure l'exploitation de 9 unités de traitement. La CCPEVA exporte aussi une partie de ses effluents vers des stations d'épuration qu'elle ne gère pas. Il s'agit de celles de Thonon-les-Bains et Saint-Gingolph Suisse.

1 132 150 m³ d'effluents traités sur le territoire de la CCPEVA.

483 tonnes de boues produites destinées à l'épandage et au compostage.

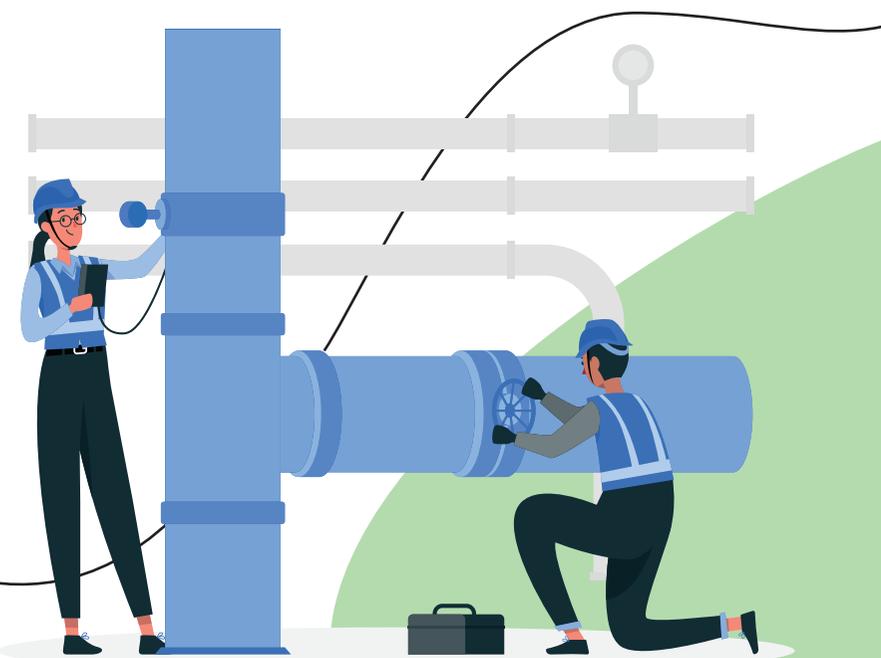


Grands travaux d'assainissement

La collectivité poursuit sa politique d'extension de ces réseaux d'assainissement initiés dans le cadre de ses schémas directeurs.

En 2022, les travaux suivants ont été réalisés :

Travaux	État d'avancement (fin 2022)	Montant prévisionnel
Évian-les-Bains Nant d'enfer	Travaux terminés	149 053 €
Thollon-Les-Mémises Extension Chez Cachat	En cours d'achèvement	161 930 €
Chevenoz Extension La Croix	En cours d'achèvement	224 924 €
Abondance Extension Le Fayet	En cours d'achèvement	164 972 €





Gestion de l'eau potable

Depuis le 1^{er} janvier 2021, la CCPEVA est l'unique gestionnaire de l'eau potable sur les 22 communes du territoire.

Le service eau potable assume, avec ses équipes, la responsabilité de la production et de la distribution de l'eau au robinet, 24h/24, 7 jours sur 7.

La CCPEVA garantit le captage, la protection des sources, le stockage, le traitement, le transport et la distribution de l'eau potable.

QUELS ENJEUX ?

- Veiller à maintenir une eau de qualité.
- Gérer les conditions climatiques exceptionnelles de sécheresse.
- Produire et distribuer une eau potable pour le territoire.

QUE S'EST-IL PASSÉ EN 2022 ?

Nouvelle organisation par secteur

La structuration du service de l'eau potable a été revue pour être au plus près des usagers. **Le service technique a été regroupé en 2 secteurs.** Le service administratif étant basé au siège social de la CCPEVA.

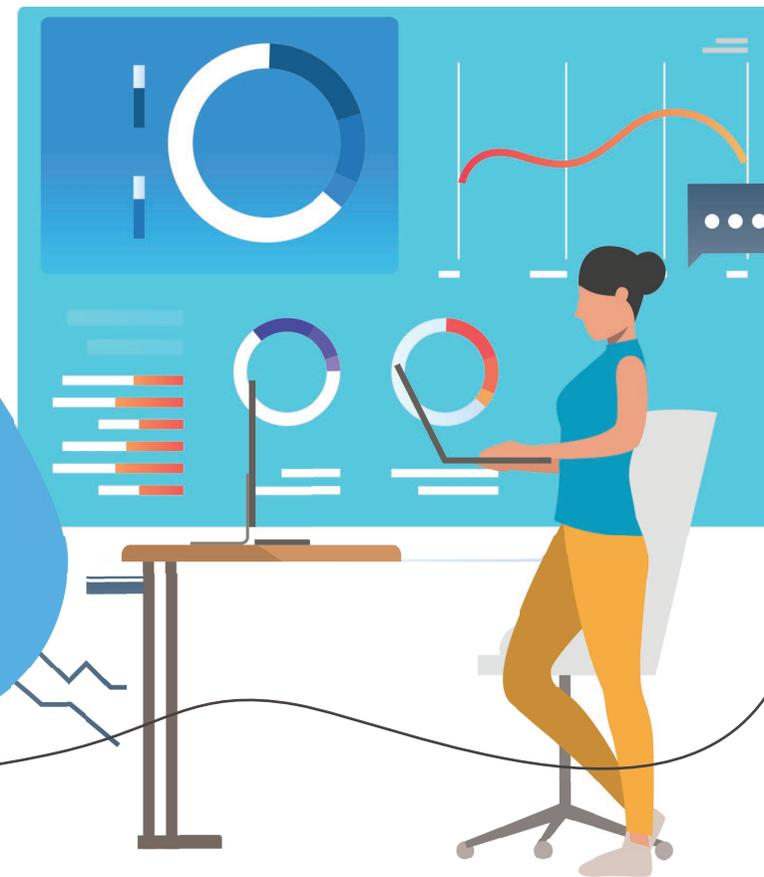
- **Secteur Nord** - Littoral (Bernex, Champanges, Évian-les-Bains, Féternes, Lugrin, Marin, Meillerie, Nevecelle, Novel, Publier, Saint-Gingolph, Saint-Paul-en-Chablais, Thollon-les-Mémises).
- **Vallée d'Abondance** (Abondance, Bonnevaux, Châtel, Chevenoz, La Chapelle d'Abondance, Vacheresse).

Regroupement de la télégestion

Avant le transfert de compétence, chaque commune avait son propre système de suivi et de gestion de la ressource en eau. La CCPEVA a entrepris l'harmonisation des automates dans les sites et le regroupement de la supervision qui permettra aux agents de suivre en temps réel les consommations d'eau et d'avoir les alertes de dysfonctionnements éventuels. Un inventaire exhaustif des sites a été réalisé et les premiers travaux de regroupement ont démarré en 2022.



Budget de 90 000 € sur 2 ans.



🌀 **Année marquée par une importante
sécheresse**

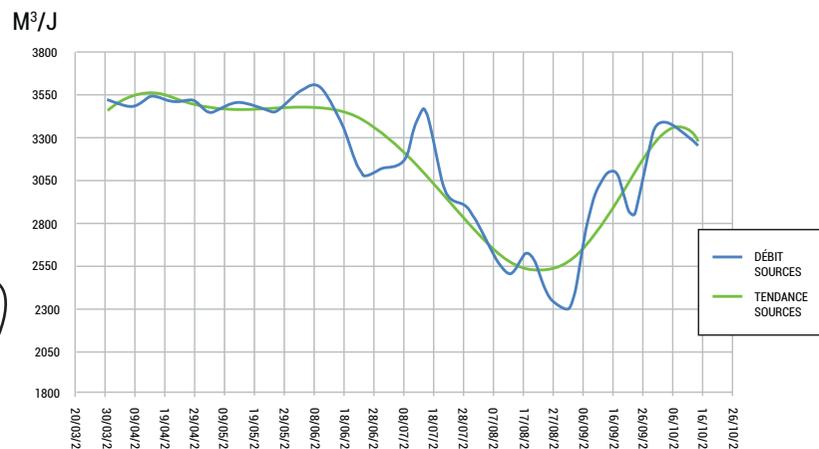
L'année 2022 a été marquée par un épisode de sécheresse dès le mois de juin, ce qui a fortement perturbé la gestion du réseau.

- Les secteurs du littoral Lémanique et du Pays de Gavot ont été très affectés par la baisse de la ressource en eau.
- La baisse a également été importante sur la vallée d'Abondance mais n'a pas eu d'impact sur les consommations.

Suite à cet épisode, la CCPEVA a prévu des interconnexions qui pourraient être opérationnelles dès 2023.

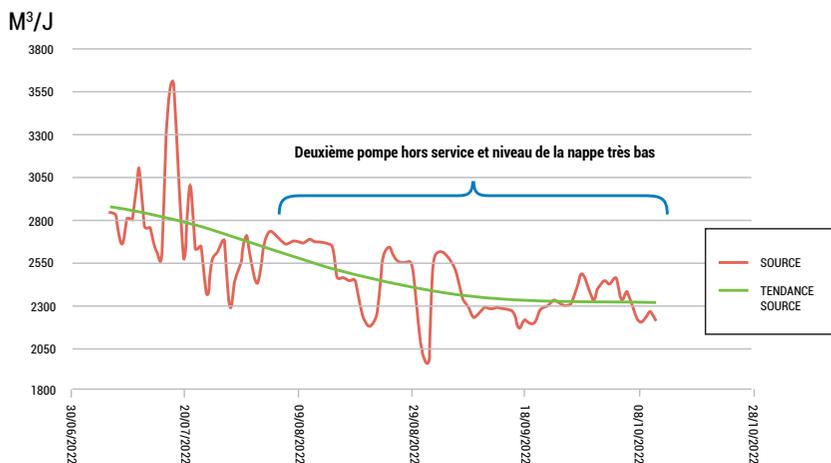
2. SECTEUR VALLÉE D'ABONDANCE

Affichage Graphique de la capacité des sources sur la Vallée d'Abondance



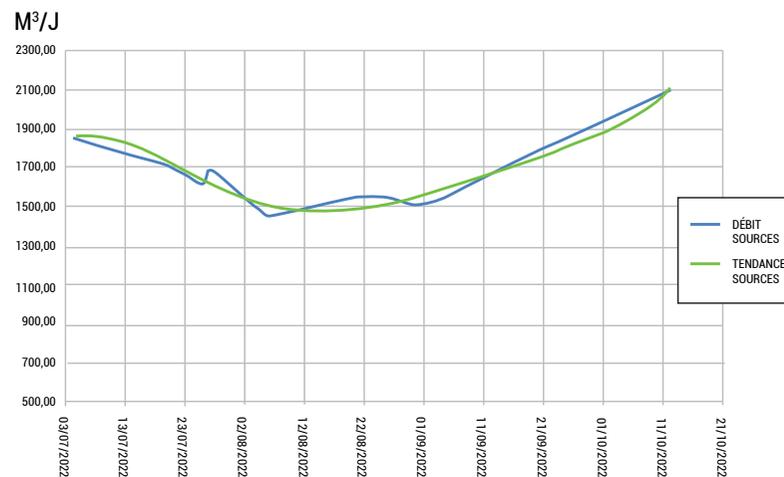
1. SECTEUR DU PAYS DE GAVOT

Affichage Graphique de la capacité de la ressource sur le Pays de Gavot



3. SECTEUR LITTORAL

Affichage Graphique de la capacité des sources sur le secteur littoral





Prévention et gestion des déchets

Le service prévention et gestion des déchets organise la collecte et le traitement de près de 25 000 tonnes de déchets produits chaque année par les habitants et professionnels du territoire.

La feuille de route du service repose sur trois axes : l'optimisation des circuits, le développement de nouvelles filières de tri, le renforcement des campagnes de sensibilisation auprès des publics.

QUELS ENJEUX ?

- Organiser la collecte et la gestion des déchets dans les meilleures conditions possibles.
- Sensibiliser à la réduction des déchets émis et à leur valorisation.

QUE S'EST-IL PASSÉ EN 2022 ?

🕒 Poursuite de la mise en place de conteneurs enterrés et semi-enterrés

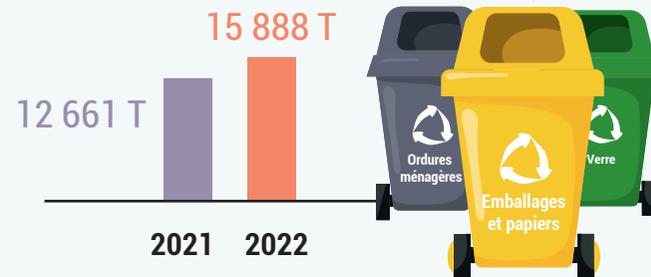
La CCPEVA implante des conteneurs enterrés ou semi-enterrés de grande capacité (ordures ménagères, emballages/papier et verre) permettant de diminuer le nombre de bacs roulants et optimiser les tournées de collectes.

En 2022, 125 conteneurs ont été commandés par la CCPEVA pour une installation toutes communes confondues.

À terme, sur le territoire, ce sont l'ensemble des bacs roulants individuels qui seront ainsi remplacés.



Collecte (en tonnes) des bacs roulants et points d'apports volontaires (tous les déchets confondus) :



Évolution de la collecte sélective des emballages et papiers (jaune) et de verre (vert) en tonnes :



Évolution de la collecte des ordures ménagères :

Total ordures ménagères



Gestion des déchetteries

La communauté de communes gère
7 déchetteries réparties sur le territoire
(4 sur le pays d'Évian et 3 en vallée d'Abondance).

Un service gratuit pour les particuliers, payant pour les professionnels

Les professionnels sont acceptés, sous réserve d'avoir une vignette d'accès (fournie gratuitement par la CCPEVA sur justificatifs). Cette vignette permet d'identifier l'entreprise et de lui facturer ses apports en fonction du type de déchets et du volume apporté.

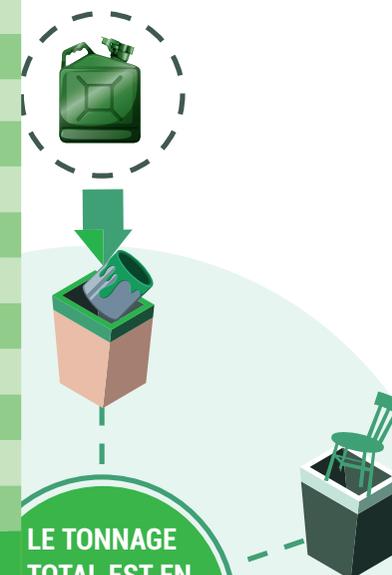
Ces tarifs ont été fixés dans le but de favoriser l'accès aux particuliers, de ne pas saturer les déchetteries et de permettre à la CCPEVA de couvrir les frais liés au transport et au traitement des déchets des professionnels.

TARIF POUR PROFESSIONNEL

Flux	TARIF AU M ³ / €	VOLUME MAXI ACCEPTÉ / JOUR
Encombrants	25 € TTC	3 m ³
Gravats	20 € TTC	2 m ³
Déchets verts	10 € TTC	3 m ³
Bois	25 € TTC	3 m ^m
Pneus	-	4 unités
Huiles minérales	-	10 l

Tonnages des sept déchetteries

Flux (tonnes)	2021	2022	Evolution 2021/2022
Batteries	10	10	0 %
Bois	1 585	1 652	4 %
Cartons bruns	377	419	10 %
Déchets dangereux (DDS)	50	39	-22%
Déchets électroniques (DEEE) en mélanges	306	275	-10 %
Déchets verts	3 143	1 688	-86 %
Encombrants	2 955	-10 %	1,6 %
Ferrailles	522	497	-5 %
Gravats	1 552	1 211	-28 %
Huile alimentaire	10	11	10 %
Huile de vidange	18	18	0 %
Mobilier usagé	407	464	12 %
Piles	5	4	-25 %
Pneus	110	105	-5 %
Textiles Linges Chaussures (TLC)	159	145	-10 %
total	11 208	9540	-15 %



🌀 Organisation des collectes spécifiques

Les grands cartons d'emballage ou « cartons bruns »

Afin de répondre à un besoin croissant et faire cesser les incivilités, des containers spécifiquement réservés à la collecte des grands cartons d'emballage ont été installés depuis 2018 dans douze communes du territoire.

Pour les gros producteurs de cartons que sont les commerçants, une collecte spécifique en bacs roulants est mise en place sur certains secteurs d'Évian-les-Bains, Publier, Neuvecelle et Marin.

En 2022, 160 tonnes de cartons ont ainsi été collectés.

Collecte des sapins de Noël

En 2022, 1 034 sapins ont été collectés sur 15 communes volontaires.

Les sapins collectés ont ensuite été transformés en compost sur le site de Terragr'Eau.

Cette opération, initiée en 2018, montre encore une belle progression en 2022. Le tonnage total (7,3 tonnes) reste quand même très limité au vu de la population concernée.

Les Textiles-Linges-Chaussures (TLC)

La collecte des Textiles-Linges-Chaussures est mise en place via des bornes d'apport volontaire. Ces TLC sont collectés par l'entreprise d'insertion Atelier Re-née, basée à Thonon-Les-Bains.

Les déchets d'activités de soins à risque infectieux (DASRI)

Depuis janvier 2016, la collectivité a choisi d'adhérer à l'Eco Organisme DASTRI, qui permet une collecte gratuite de ce type de déchets. L'ensemble des pharmacies du territoire de la CCPEVA adhère à ce système.

🌀 Sensibilisation des publics aux bonnes pratiques du tri et à la réduction des déchets

La sensibilisation aux enjeux du tri est une mission prioritaire de la communauté de communes afin de faire évoluer les pratiques, favoriser les bons gestes dès le plus jeune âge et permettre ainsi d'améliorer la qualité du tri. Régulièrement, des campagnes de sensibilisation sont menées auprès des différents publics (scolaires, habitants, associations, entreprises) par les ambassadeurs du tri.

Les animations scolaires

Chaque année, les ambassadeurs du tri interviennent dans les écoles. Sous forme d'ateliers ludiques, les interventions se déroulent sur une ou plusieurs séances.

En 2022, 48 animations ont été réalisées par les ambassadeurs du tri représentant 1 093 élèves sensibilisés.



Les animations grand public

Habituellement, les ambassadeurs du tri sont présents sur des marchés spécifiques et sur certaines manifestations environnementales importantes. Ils animent également des stands en déchetterie ou dans les grandes surfaces.

En 2022, 508 personnes ont été sensibilisées au cours de ces animations.

La sensibilisation en porte à porte

Lors de mise en place de colonnes en points d'apport volontaire, d'enlèvements de bacs roulants ou de comportements inciviques récurrents, les ambassadeurs du tri vont sensibiliser les habitants, directement en porte à porte. C'est l'occasion pour les ambassadeurs de rappeler les consignes de tri et les bons gestes à avoir.

En 2022, 150 habitants ont été sensibilisés en porte-à-porte.

Le compostage

La CCPEVA propose aux habitants des composteurs de 400 litres en bois, qui peuvent se recycler en déchetteries une fois abîmés. La CCPEVA participe à hauteur de 50 % du prix d'achat du composteur, le coût final pour l'utilisateur étant de 30 €.

234 nouveaux composteurs ont été distribués en 2022 soit une augmentation de 57 % par rapport à 2021.

Les acquéreurs reçoivent un accompagnement pour bien démarrer le compostage.

🌀 Le grand projet de 2022 :

La préparation à l'extension des consignes de tri

L'année 2022 a réuni tous les efforts du service prévention et gestion des déchets pour la préparation et la mise en place de l'extension des consignes de tri effective au 1^{er} janvier 2023.

Depuis sa création, la communauté de communes s'engage au côté de ses habitants pour faire progresser le recyclage des emballages ménagers et réduire le volume d'ordures ménagères. Si les efforts de chacun nous ont offert jusque-là des résultats encourageants, la CCPEVA a décidé d'aller encore plus loin en simplifiant les règles de tri afin d'augmenter les performances de recyclage sur notre territoire.

Des bénéfices pour tous

- Pour les habitants, un geste de tri quotidien facilité.
- Pour la CCPEVA, moins d'erreurs dans le bac ou le conteneur de couleur jaune, moins de refus en centre de tri et donc un plus fort taux de recyclage.

En triant plus, cela permet à la collectivité de recycler plus de matière et de faire participer les usagers, à leur échelle, à la protection des ressources et de l'environnement.



Territoire exemplaire En bref

Enjeu principal

La CCPEVA est un acteur engagé pour la conduite vers la neutralité carbone, avec pour objectif de devenir un territoire exemplaire, où l'empreinte carbone sera la plus basse possible.

LES MISSIONS

- Faire comprendre l'importance de la neutralité carbone
- Mobiliser les communes sur l'atteinte de la neutralité carbone
- Piloter la transition écologique et lancer les chantiers de transformation

LES FAITS MARQUANTS 2022 :

Comprendre et mobiliser pour construire des futurs désirables

1. Ateliers Fresque du Climat pour les citoyens locaux
 2. Intervention de l'ADEME (Semaine Européenne du Développement Durable)
 3. Atelier sur la politique économie circulaire territoriale
- Accompagner le territoire dans sa transition**
4. Contrat d'Objectif Territorial
 5. Étude du potentiel hydrogène sur le territoire
 7. 6. Déploiement d'un contrat « Chaleur Renouvelable »
 7. Performance énergétique de l'Habitat
 8. Collecte et valorisation des masques chirurgicaux
 9. Poursuite et fin du programme d'aide aux communes pour les projets de rénovation énergétique

Reprise du méthaniseur pour protéger la ressource en eau potable et minérale, développer les énergies renouvelables et soutenir l'activité agricole



Comprendre et mobiliser pour construire des futurs désirables

La réussite de la transition écologique et l'accomplissement des objectifs de l'intercommunalité, dépendent de la mobilisation de tous. La CCPEVA est à l'initiative de plusieurs actions pour permettre aux différents publics de comprendre le concept de neutralité carbone et d'agir tous ensemble pour l'atteindre.

QUELS ENJEUX ?

- Prendre conscience des enjeux du changement climatique.
- Mobiliser les acteurs et habitants, en faveur de la transition énergétique.
- Construire le futur de nos territoires.

QUE S'EST-IL PASSÉ EN 2022 ?

🕒 Ateliers Fresques du Climat déployés pour les citoyens locaux

Informier et comprendre pour agir : voilà l'objectif n°1 de la Fresque du Climat.

La fresque du climat est un outil intéressant pour la compréhension des enjeux du changement climatique et de ses conséquences.

En 2021, la Communauté de communes du Pays d'Évian et Vallée d'Abondance a choisi l'outil Fresques du Climat pour sensibiliser les **360 élus communaux** à une vision territoriale partagée vers la neutralité carbone.

En 2022, la CCPEVA a proposé ce même atelier aux **citoyens locaux** pour, qu'à leur tour, ils puissent être sensibilisés et agir ensuite à leur échelle.

Une trentaine de citoyens a alors été sensibilisés en 2022 grâce à ces ateliers, organisés sur le territoire.





La CCPEVA a pour rôle de piloter la politique de transition écologique et d'initier des actions en faveur de la décarbonation et d'un nouveau mix énergétique sur le territoire.

Accompagner le territoire dans sa transition

QUELS ENJEUX ?

- Mettre en œuvre des actions au niveau du territoire pour faciliter la transition énergétique et environnementale.

Le Contrat d'Objectif Territorial (COT) est un outil qui permet de piloter la politique de transition écologique de la CCPEVA et d'inscrire la collectivité dans une démarche d'amélioration continue.

QUE S'EST-IL PASSÉ EN 2022 ?

🕒 Contrat d'Objectif Territorial, état des lieux de départ réalisé

LES CHIFFRES DE LA PHASE 1 :

12

réunions d'état des lieux (rencontre de tous les responsables de service)

18 h de réunions

10 mois de travail : mars 2022 - janvier 2023

1100

actions renseignées dans le référentiel climat air énergie

150

indicateurs de suivi renseignés

275

actions renseignées dans le référentiel économie circulaire



Les pistes d'actions

Pour obtenir les labels Climat Air Energie et Economie Circulaire, la communauté de communes doit concevoir un programme d'actions. Celui-ci se fonde notamment sur le projet de territoire (projet politique à horizon 2030).

4 thèmes offrant le plus grand potentiel de progression ont été identifiés comme devant être travaillé en priorité :

- La **mobilité** : offre multimodale.
- Le **soutien aux acteurs économiques**.
- Les **services supports** : finances et commande publique.
- La **stratégie de communication**.

Le plan d'actions finalisé sera présenté aux instances pour validation en 2024.

Intervention de l'ADEME (Semaine Européenne du Développement Durable)

Comment atteindre la neutralité carbone ? Présentation des 4 scénarios à horizon 2050 par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie).

La neutralité carbone à l'horizon 2050 appartient au langage commun.

Si sa définition est à peu près partagée, le chemin pour l'atteindre reste encore flou, voire inconnu, pour la plupart des décideurs et des habitants.

C'est pourquoi l'ADEME a souhaité soumettre au débat quatre chemins « types », cohérents et contrastés pour conduire la France vers la neutralité carbone.

- Génération frugale.
- Coopérations territoriales.
- Technologies vertes.
- Pari rénovateur.

Monsieur Emmanuel Goy, Directeur régional adjoint de l'ADEME Auvergne Rhône-Alpes, a présenté en personne ces 4 scénarios aux 360 élus du territoire à l'occasion de la Semaine Européenne du développement Durable.

Ateliers de construction de la politique économie circulaire territoriale)

L'économie circulaire constitue une approche concrète aux enjeux du développement durable, car elle est centrée sur l'efficacité de l'utilisation des ressources.

Elle permet de limiter la dépendance du territoire aux flux de ressources entrants, de créer des emplois locaux et du lien social.

Deux ateliers de travail ont été menés avec les élus pour :

- Construire l'engagement, l'implication, la motivation collective : raccorder l'économie circulaire à l'identité du territoire.
- Monter l'enracinement de l'économie circulaire dans le contexte culturel local.
- Construire un terreau favorable à l'économie circulaire et inscrire le dispositif dans la pérennité.

🕒 Étude du potentiel hydrogène sur le territoire

La communauté de communes souhaite décarboner le modèle énergétique du territoire (c'est-à-dire réduire les émissions de CO₂) en allant vers un mix énergétique territorial. Dans cette optique, la collectivité a souhaité étudier le rôle de l'hydrogène pour réduire les émissions de gaz à effet de serre à horizon.

Une étude d'opportunité a été réalisée afin de qualifier et de quantifier les usages et les ressources mobilisables pour amorcer un écosystème hydrogène local, lorsque l'hydrogène est pertinent par rapport à d'autres vecteurs énergétiques (diesel, biogaz, batterie).

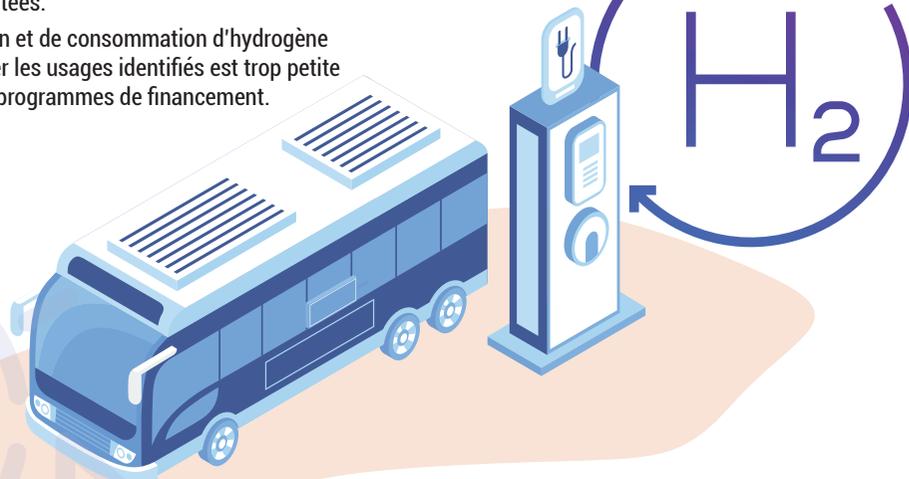
Les conclusions de cette étude sont les suivantes :

LES FAIBLESSES DU TERRITOIRE :

- Les usages identifiés sont essentiellement axés sur la mobilité (très peu sur l'industrie) et présentent un potentiel en consommation d'hydrogène limité.
- Les ressources locales pour produire un hydrogène renouvelable sont limitées.
- L'échelle de production et de consommation d'hydrogène permettant d'alimenter les usages identifiés est trop petite pour être éligible aux programmes de financement.

LES FORCES DU TERRITOIRE :

- Les usages identifiés en mobilité sont variés : bus, bateaux, bennes à ordures ménagères.
- Les terrains d'usage sont variés.
- Les contraintes climatiques et géographiques du territoire sont favorables au déploiement de l'hydrogène.
- La décarbonation de la flotte EVA'D contribue fortement aux objectifs du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial).
- Le territoire est voisin de plusieurs projets hydrogène en cours de montage et pourrait s'inscrire dans un écosystème plus large : écosystèmes lémaniques.



🕒 Déploiement d'un contrat « chaleur renouvelable »

Dans le cadre du Plan Climat Energie Territorial, la production de chaleur renouvelable sur le territoire de la communauté de communes en 2015 a été évaluée à 220 GWh. La stratégie territoriale établie par la CCPEVA a pour objectif d'atteindre une production d'environ 300 GWh en 2050 soit une augmentation de 36 % de production de chaleur renouvelable. Afin de respecter cet engagement, le contrat chaleur renouvelable est un outil facilitateur.

Le contrat « chaleur renouvelable », en groupant les projets de tous les territoires, permet aux porteurs de projets de petite envergure d'accéder à des financements nationaux ADEME fonds chaleur.

En 2022, la CCPEVA s'est rapprochée du syndicat d'énergie de la Haute-Savoie (SYANE) afin pour déployer un contrat de chaleur sur le territoire intercommunal.

- **À qui s'adresse ce contrat ?** Aux entreprises, bailleurs sociaux, copropriétés du territoire souhaitant changer de chauffage et passer sur un projet de chauffage renouvelable : bois, géothermie ou solaire thermique.
- **Quelles aides sont mobilisables ?** Aides aux études de 50 % à 70 %, aides à l'investissement : **jusqu'à 65 % du coût hors taxes de l'installation.**
- Projets chaleur renouvelable identifiés en 2022 sur le territoire de la CCPEVA : 2 projets géothermie, 3 renouvellements de chaudière vers copeaux bois.

Service public de la performance énergétique de l'habitat : bilan du Haute Savoie Rénovation Energétique (HSRE)

HSRE est un service public financé par le Département de la Haute-Savoie, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le dispositif des Certificats d'Economie d'Energie et l'ensemble des communautés de communes et communautés d'agglomération du département, à l'exception du Grand Annecy. Haute-Savoie Rénovation Energétique est la déclinaison locale du service nationale France Rénov'.

Fréquentation HSRE sur le territoire CCPEVA en 2022

- **Conseils téléphoniques : 179.**
- **Nombre de logements ayant bénéficiés de ces conseils : 153.**
- **Nombre de RDV lors des permanences : 57.**
- **Nombre d'accompagnements de projets en maison individuelle engagés : 13.**



18 KG de masques collectés.

Transformation de ces 18 kg en **90 pots de fleurs** diamètre 16 cm.

100 % en matière recyclée, écoconçus, 100 % recyclables.

36 kg de CO2 évités + captation de CO2 par la plante.

Bilan de la collecte et de la valorisation des masques chirurgicaux

La communauté de communes propose, en interne et aux communes volontaires, une solution de collecte et de recyclage des masques chirurgicaux jetables.

En raison de l'épidémie COVID 19, nombre de masques jetables étaient et sont encore utilisés chaque jour générant de nouveaux déchets. L'incinération est la solution de gestion la plus répandue car elle assure la destruction des pathogènes.

Dans sa dynamique d'exemplarité et de développement durable, la communauté de communes a souhaité participer à cette filière de recyclage en recyclant les masques utilisés par ses agents et ceux des communes.

Le prestataire retenu est situé dans l'Ain, l'objectif étant de minimiser l'impact carbone du recyclage.

Lieu d'implantation des collecteurs :

Les collecteurs sont répartis dans les différents sites de la CCPEVA et sur les communes volontaires suivantes : Abondance, Champanges, Châtel, Chevenoz, Évian-les-Bains, La Chapelle d'Abondance, Larrings, Publier, Thollon-les-Mémises et Vinzier, ainsi que l'EHPAD des Sources à Évian-les-Bains.

Bilan de l'année 2022 :

Poursuite et fin du programme d'aide aux communes pour leur projet de rénovation énergétique

Fin 2020, la communauté de communes a candidaté, pour le compte de ses communes membres, au programme ACTEE (actions des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique). Il s'agissait d'accompagner les communes dans leur projet de rénovation énergétique conformément aux axes d'actions définis dans le Plan Climat Air Energie Territorial.

Le syndicat d'énergie de la Haute Savoie (SYANE) a été désigné animateur et coordinateur du programme pour le compte de la CCPEVA. **Ainsi, 19 communes ont signé une convention avec le SYANE leur permettant de bénéficier des 4 types d'actions :**

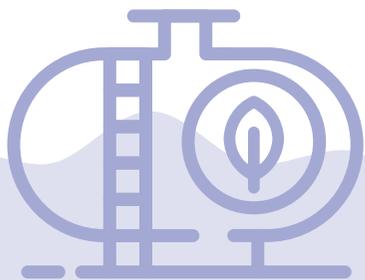
- l'accompagnement par un conseiller en énergie pour réaliser l'état des lieux énergétique de leur patrimoine, assurer le suivi des consommations énergétiques, définir un plan d'actions pluriannuel et accompagner les opérations de rénovations / constructions notamment,
- La réalisation d'audits énergétiques.
- Le déploiement d'équipements et d'outils innovants pour optimiser la consommation énergétique des bâtiments.
- L'obtention d'aides financières pour lancer les missions de maîtrise d'œuvre (MOe).

Le programme a débuté en mars 2021 et s'est achevé en décembre 2022.

Les études techniques énergétiques ont principalement été réalisées sur 2022 afin de laisser le temps aux communes bénéficiaires de s'approprier les résultats et de préparer les programmes de travaux ou la consultation des entreprises.

Le montant des études techniques, financées par ACTEE, sur le patrimoine bâti des communes de la CCPEVA est de 46 790 €.





Méthaniseur

Le projet de méthanisation Terragr'eau est né de la collaboration entre la communauté de communes pays d'Évian – vallée d'Abondance (CCPEVA), les agriculteurs du territoire, l'Association pour la Protection de l'Impluvium de l'Eau Minérale d'Évian (APIEME) et la Société des Eaux Minérales d'Évian (SAEME).

Il a pour objectifs de protéger la ressource en eau potable et minérale, de développer les énergies renouvelables en produisant du biogaz et de soutenir une activité agricole performante et durable.

QUELS ENJEUX ?

- Protéger la ressource en eau potable et minérale.
- Développer les énergies renouvelables en produisant du bio gaz.
- Soutenir une activité agricole performante et durable.

QUE S'EST-IL PASSÉ EN 2022 ?

Contexte et organisation

- La CCPEVA est maître d'ouvrage et propriétaire de l'installation.
- Elle a confié la construction et l'exploitation de l'installation via un contrat de Délégation de Service Public (DSP) à la SAS Terragr'eau.
- Une Société d'Intérêt Collectif Agricole dédiée : la **SICA Terragr'eau**. Elle regroupe, une quarantaine d'agriculteurs (représentant environ 70% des agriculteurs du plateau de gavot), l'Association pour la Protection de l'Impluvium de l'Eau Minérale d'Évian (APIEME) et la Société des Eaux Minérales d'Évian (SAEME).

Situation actuelle et audit des installations

L'exploitant actuel, la SAS Terragr'eau, connaît des difficultés techniques et financières depuis plusieurs années, ne lui permettant pas de trouver un équilibre économique. En raison de ces difficultés, la CCPEVA et SAS Terragr'eau, ont donc entamé des discussions pour mettre un terme anticipé au contrat de délégation de service public.

En parallèle, la collectivité a mandaté un bureau d'étude spécialisé dans la méthanisation pour réaliser un audit complet technico-économique afin d'identifier les différents dysfonctionnements de l'installation et réaliser des perspectives d'optimisation avec des projections économiques. Les résultats ont été présentés aux différentes instances de la CCPEVA à l'automne 2022.

Le méthaniseur est un méthaniseur agricole, plus de 95% des intrants sont des effluents agricoles (fumier, lisier, purin, fientes...) provenant des adhérents agriculteurs à la SICA.



Chiffres clés 2022

Méthanisation : 31 545 tonnes
Effluents agricoles collectés

515 tonnes
Effluents non agricole collectés

2,815 GWh
Biométhane injecté sur le réseau GRDF

Compostage : 2 923 tonnes
Déchet vert collectés

2 108 tonnes
Compost produit

Développement social

En bref

Enjeu principal

La CCPEVA a pour rôle de garantir la cohésion sociale et le bien-être de chaque habitant, quel que soit son âge ou son origine.

LES MISSIONS

- Garantir le bien-être
- Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées
- Agir en faveur de la petite enfance et de la jeunesse
- Renforcer le service public de proximité
- Réduire les inégalités d'accès aux services publics et au numérique

QUELS SONT LES SERVICES DE LA CCPEVA QUI PARTICIPENT AU DÉVELOPPEMENT SOCIAL DU TERRITOIRE ?

- Cohésion sociale et solidarité
- Relais petite enfance

LES FAITS MARQUANTS 2022 :

Convention Territoriale Globale

1. Signature d'une Convention Territoriale Globale (Ctg) par 21 communes

2. Aide au maintien à domicile des personnes âgées

2. Portage des repas pour les seniors : un nouveau prestataire

3. Soutien aux services d'aide à domicile

4. Petite enfance et Jeunesse

4. Actions en lien avec le Relais Petite Enfance

5. Soutien aux activités jeunesse

Services publics et numériques de proximité

6. Le Service public itinérant fête son 1^{er} anniversaire
7. Conseil en numérique
8. Accès au droit : antenne de justice et du droit en Chablais

Convention Territoriale Globale (Ctg)



L'objectif de la Ctg est de favoriser le développement et l'adaptation des équipements et des services aux besoins des familles.

La Ctg fédère et renforce la coopération entre les acteurs locaux, institutionnels et associatifs, dans les domaines de la petite enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits et l'inclusion numérique, le logement, la prise en compte du handicap...

Il s'agit pour le territoire d'être en capacité d'assurer le bien-être des habitants.



QUELS ENJEUX ?

- Mieux répondre aux besoins des habitants.
- Optimiser la coopération entre les acteurs locaux, institutionnels et associatifs concernés par le bien-être des habitants.
- Faciliter la mobilisation des fonds en évitant les doublons d'intervention et en garantissant une équité territoriale des interventions.

QUE S'EST-IL PASSÉ EN 2022 ?

🕒 **Signature d'une d'une Convention Territoriale Globale (CTG) pour 21 communes du territoire**

Une optimisation de l'offre de services pour tout le territoire

Élaborée en 2022 à partir de constats partagés sur les caractéristiques et les problématiques du territoire, la Ctg a été signée entre la CAF de la Haute-Savoie, la communauté de communes et les communes d'Abondance, Bernex, Bonnevaux, Champanges, Châtel, Chevenoz, Évian-les-Bains, Féternes, La Chapelle d'Abondance, Larrings, Lugrin, Marin, Maxilly-sur-Léman, Meillerie, Neuvécelle, Publier, Saint-Gingolph, Saint-Paul-en-Chablais, Thollon-les-Mémises, Vacheresse et Vinzier.

Elle vise à pérenniser et optimiser l'offre de services existante et à développer une offre nouvelle pour mieux couvrir les besoins des habitants du territoire.

La Ctg 2022-2025 s'appuiera sur de nombreux axes déjà investis par les collectivités et/ou acteurs locaux :

- Petite enfance
- Enfance et jeunesse
- Parentalité
- Accès aux droits
- Animation de la vie sociale
- Précarité et lutte contre les exclusions

Des priorités ont été définies pour le territoire, notamment :

- **Renforcer l'offre d'accueil** sur le territoire en conciliant le rythme de l'enfant et les besoins des parents.
- **Renforcer l'accompagnement des parents dans le choix d'un mode d'accueil** et dans leurs démarches.
- **Accompagner et soutenir les parents dans l'exercice de leur parentalité.**
- **Lutter contre l'isolement et favoriser le lien social.**
- **Communiquer auprès des familles** et coordonner les services et partenaires.
- **Réduire les inégalités d'accès à l'information et aux droits et lutter contre le non-recours.**
- **Lutter contre la fracture numérique.**
- **Accompagner et soutenir les actions sociales** en complémentarité des communes.

Un travail en concertation avec les acteurs et partenaires locaux

La Ctg repose sur le portrait social du territoire élaboré à partir de données publiques et locales, et un travail en concertation avec les acteurs locaux intervenants sur les questions sociales, familiales, et dans le champ de la santé :

161 répondants à l'enquête sur l'offre sociale et les besoins.

1 séminaire réunissant **70 participants** autour des enjeux sociaux prioritaires.

5 groupes de travail thématiques et **2 focus-groupes habitants** mobilisant au total **70 personnes.**

Elle permettra de coordonner des actions prioritaires jusqu'en 2025

Le travail de diagnostic réalisé servira également de base pour l'élaboration d'un contrat local de santé (CLS) en 2023.

Outil de coordination des politiques publiques et des initiatives locales, le CLS est élaboré, en partenariat avec l'Agence régionale de santé, pour une période de 5 ans.

Il vise à mettre en commun les moyens au service des priorités de santé du territoire et permet de renforcer les partenariats pour développer des actions de proximité favorisant la santé et le bien-être des habitants. **Son objectif est de réduire les inégalités territoriales et sociales de santé.**





La CCPEVA assure le portage des repas à domicile et soutient des associations d'aide à domicile en milieu rural (ADMR) oeuvrant sur le territoire. Par ailleurs, elle mène une réflexion sur sa future politique d'interventions sociales selon les besoins sociaux détectés sur le territoire.

Favoriser le maintien à domicile des seniors et personnes souffrant de handicap

QUELS ENJEUX ?

- Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées dans de bonnes conditions.
- Réduire la marginalisation des seniors.

QUE S'EST-IL PASSÉ EN 2022 ?

🕒 Le portage des repas à domicile

La communauté de communes propose un service de livraison de repas à domicile pour les personnes âgées de 65 ans* et plus ou atteintes d'un handicap.

Un contact quotidien avec les personnes parfois isolées

Deux agents assurent les tournées et le suivi administratif (factures, commandes des repas) et un agent assure les remplacements. Au-delà du service de livraison des repas, les agents apportent un contact quotidien et une veille auprès des bénéficiaires parfois très isolés. En cas d'alerte, ils assurent le relai auprès de la famille, de la mairie ou des centres communaux d'actions sociale.

** Certaines dérogations peuvent être accordées aux personnes de moins de 65 ans qui rencontrent des problèmes de mobilité.*

Chiffres clés :

32 039 repas livrés en 2022.

121 bénéficiaires en moyenne.

7,88 €TTC le repas facturé aux communes.



Un nouveau prestataire de préparation des repas depuis le 1^{er} septembre 2022

Les repas étaient commandés auprès de la société Elior (Marignier) jusqu'au 31 août 2022. Un nouveau prestataire, la société de restauration SHCB, a été choisi dans le cadre du renouvellement du marché public. Elle assure la prestation de préparation des repas depuis le 1^{er} septembre 2022 pour une durée de quatre ans. Le service de la CCPEVA fonctionne du lundi au samedi y compris les jours fériés. En vallée d'Abondance, ce service de repas est assuré par les EHPAD.

Après douze années de tarifs inchangés, le conseil communautaire a validé une légère augmentation du tarif à 8,10 €TTC par repas, au lieu de 7,88 €TTC (prix du repas livré aux communes), en raison de l'augmentation générale du coût des denrées. Ce nouveau tarif sera appliqué à partir du 1^{er} janvier 2023.

🕒 Soutien aux services d'aide et d'accompagnement à domicile

La communauté de communes se substitue, depuis 5 ans, aux communes pour soutenir financièrement les structures d'aide et d'accompagnement à domicile du territoire. Les opérateurs concernés sont les ADMR Rives Est du Léman, du Gavot, les Soldanelles et du Val d'Abondance. Avec d'autres services comme le transport à la demande ou le portage des repas, la communauté de communes souhaite ainsi conforter les mesures et les aides contribuant à favoriser l'autonomie, l'accès au soin et à prévenir l'isolement social.



En 2022, la CCPEVA a versé 62 500 € aux ADMR, correspondant à 49 049 heures à domicile auprès de 383 personnes âgées.

Petite enfance et jeunesse

La communauté de communes intervient auprès des parents, des enfants, des assistants maternels et des gardes à domicile via le relais petite enfance. Elle soutient également divers acteurs, dispositifs ou actions en faveur des enfants et des jeunes.

QUELS ENJEUX ?

- Accompagner les parents dans leur processus de recherche de mode d'accueil.
- Soutenir la professionnalisation des assistants maternels et gardes à domicile.
- Favoriser l'épanouissement des jeunes grâce à des activités sportives ou artistiques.
- Aider à l'insertion professionnelle et sociale des jeunes.
- Agir en faveur de l'épanouissement des jeunes enfants.

QUE S'EST-IL PASSÉ EN 2022 ?

🌀 Relais petite enfance

Soutenus par la CAF, les relais petite enfance (RPE) œuvrent au quotidien en faveur des plus jeunes et des adultes qui les accompagnent. Le RPE de la communauté de communes intervient en itinérance et accueille les enfants, leurs parents, les futurs parents, les assistants maternels et les gardes d'enfant à domicile venus de tout le territoire. À l'occasion du passage du « relais assistants maternels » au « relais petite enfance » en 2021, une inauguration a eu lieu en mars 2022.



Un service à destination des familles

En 2022, **547 familles ont pris contact avec le RPE.**

Les demandes s'orientent majoritairement pour un accompagnement dans le cadre d'une recherche de mode d'accueil et pour être soutenus dans les démarches liées à leur responsabilité de parents-employeurs (contrat de travail, convention collective, fiche de paie, déclaration...).

Par ailleurs, **49 familles ont également participé à divers réunions ou temps d'échanges** (rencontres à thème, conférences).

Accompagnement des professionnels de l'accueil individuel

Dans le cadre de ses missions définies par la caisse nationale des allocations familiales, le relais petite enfance consacre une partie de son temps d'activité à la professionnalisation et au soutien des assistants maternels et des gardes d'enfants à domicile dans le cadre de l'exercice de leur profession.

En 2022, **258 assistants maternels agréés et 5 gardes d'enfants à domicile ont bénéficié d'un renseignement individuel.**

Au total, 64 assistants maternels différents ont participé à au moins un évènement organisé par le RPE dans le cadre de la professionnalisation.

161 enfants différents accompagnés par leur assistant maternel ou garde d'enfant à domicile ont participé aux temps d'éveil collectifs.



Vivre des moments de rencontres et d'échanges

À l'échelle du territoire de la CCPEVA, le RPE organise des animations festives qui permettent aux parents et aux professionnels de se retrouver et de partager des

temps d'échanges. **En 2022, 10 événements ont marqué l'année : sortie raquettes, matinées plein air, spectacles, ateliers, goûter...**

97 familles ont participé à ces propositions.

Pour la première année, le RPE a participé à la semaine nationale de la petite enfance au mois de mars en organisant des manifestations à destination des jeunes enfants, de leur famille et des professionnels de l'accueil individuel.

Le relais petite enfance de la CCPEVA s'inscrit par ailleurs dans le réseau des RPE du Chablais. Un événement commun est organisé chaque année à destination des professionnels de l'accueil individuel et/ou des parents. Dans ce cadre, en 2022, une conférence sur « l'accueil d'un enfant différent » a été proposée.

Soutien aux activités jeunesse

La CCPEVA soutient également divers acteurs, dispositifs ou actions en faveur des enfants et des jeunes :

Soutien au dispositif « savoir nager »

La communauté de communes s'engage financièrement pour soutenir le dispositif « savoir nager », apprentissage prioritaire et obligatoire dans les écoles. Il est pratiqué dans les trois centres nautiques du territoire : la Cité de l'Eau (Publier), la piscine d'Évian-les-Bains et le centre nautique de Châtel.



320 000€ dédiés au dispositif « savoir nager » pour 2 617 élèves pour l'année scolaire 2021-2022.



Soutien aux écoles de musique du territoire

La communauté de communes soutient les écoles de musique du territoire dans le cadre du schéma intercommunal des enseignements artistiques qui a pour principal objectif de garantir une équité d'accès de la population à l'enseignement spécialisé des disciplines musicales sur le territoire.



296 078 € versés aux écoles de musique pour un enseignement de qualité et accessible à tous.

Soutien financier aux activités des collèves

Pour les aider dans la mise en place des activités culturelles, pédagogiques et sportives, la CCPEVA attribue chaque année une aide financière aux collèves.



28 310 € versés aux collèves.

Soutien financier à la mission locale jeunes du Chablais.

L'intercommunalité participe aussi à la mission locale, service pour les jeunes du Chablais, qui œuvre pour l'insertion professionnelle et sociale.



55 692 € en faveur de l'insertion des jeunes.





Rendre les services publics accessibles à tous, notamment aux personnes les plus isolées, dans les communes rurales, est une des priorités de la CCPEVA.

Cette dernière facilite les démarches administratives et l'usage quotidien du numérique, et intervient également en faveur de l'accès aux droits.

Réduire les inégalités d'accès aux services publics et numériques

QUELS ENJEUX ?

- Réduire les inégalités d'accès.
- Faciliter les démarches administratives des citoyens, où qu'ils se trouvent sur le territoire.

QUE S'EST-IL PASSÉ EN 2022 ?

Le service public itinérant fête son 1^{er} anniversaire

Le nouveau service public itinérant pour le territoire pays d'Évian – vallée d'Abondance, mis en place en décembre 2021, a fêté sa première année d'existence.

Ce fut l'occasion de dresser le bilan de ce service de proximité essentiel aux habitants du territoire.

Labellisé France services

Ce label est une garantie, pour les usagers, de pouvoir effectuer leurs démarches du quotidien auprès des principaux organismes partenaires : le ministère de l'Intérieur, le ministère de la Justice, les Finances publiques, Pôle emploi, l'Assurance Maladie, l'Assurance retraite, la Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole et la Poste, dans un lieu unique. Il garantit également un accueil et un accompagnement par des personnes formées et disponibles.

Maintien de la solidarité et de la cohésion sociale

Orienter, aider à la constitution d'un dossier, à l'utilisation des services et outils numériques, et à la prise de rendez-vous avec les organismes adéquats, etc., les services proposés concernent plusieurs domaines : emploi, retraite, santé/social, état civil et famille, justice, budget, logement, mobilité et courrier. Gratuites, les permanences sont ouvertes à tous.

17 communes du territoire accueillent les permanences du service.



Bilan 2022

Plus de 1 000 accompagnements ont été réalisés en 2022.

Parmi les thématiques les plus traitées, la retraite personnelle arrive en tête, suivie des demandes concernant les impôts (déclaration revenus), la solidarité et l'insertion (Revenu de Solidarité Active, prime d'activité), l'immatriculation de véhicule ou encore le logement et le cadre de vie (aides au logement, aides spécifiques).

- **38 %** des accompagnements se font auprès de personnes âgées de plus de 62 ans, et majoritairement auprès de femmes.
- **30 %** des demandes d'accompagnement sont effectuées par des résidents de la commune d'Évian-les-Bains, et **16 %** de Publier.

Le fonctionnement de ce dispositif est en partie financé par l'État et de Département de la Haute-Savoie.

Conseil en numérique

En 2022, la CCPEVA a déployé un service de conseil en numérique sur le territoire, dont l'**objectif est d'aider et accompagner les usages du numérique et la prise en main des équipements informatiques** (ordinateur, tablette, smartphone).

Les missions du conseiller numérique viennent compléter celles des agents France services :

- **Soutenir les habitants** dans leurs usages quotidiens du numérique.
- **Sensibiliser aux enjeux du numérique et favoriser des usages citoyens et critiques** : s'informer et apprendre à vérifier les sources, protéger ses données personnelles, maîtriser les réseaux sociaux, suivre la scolarité de ses enfants, etc.
- **Accompagner les usagers vers l'autonomie** pour réaliser des démarches administratives en ligne seuls.

Gratuites, les permanences ouvertes à tous, ont démarré le 1^{er} septembre 2022.

Des accompagnements individuels personnalisés sont proposés sur des thématiques variées : naviguer sur internet, apprendre les bases du traitement de texte, gérer sa boîte mail, installer et utiliser des applications utiles sur votre smartphone, se protéger des arnaques en ligne, etc.

12 communes du territoire accueillent les permanences du conseiller numérique.

Le fonctionnement de ce dispositif est soutenu par l'État.

Accès aux droits : permanences sur le territoire et soutien à l'antenne de justice et du droit en Chablais

Lieu d'information sur les droits et les devoirs de chacun, l'antenne de justice et du droit en Chablais bénéficie d'une participation financière de l'intercommunalité. Elle propose un accompagnement pour les victimes ainsi qu'un espace de résolution des conflits.

Située à Thonon-les-Bains, l'antenne de justice et du droit en Chablais a déployé, en juin 2022, des permanences d'un juriste sur le territoire.

Ce dernier est présent à Abondance et Évian-les-Bains une demi-journée par semaine.



Soutien financier de la CCPEVA de 47 888 € en faveur de l'accès aux droits.



Ressources & fonctionnement



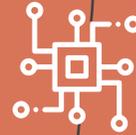
Finances



Ressources humaines



Affaires juridiques



Systèmes d'information



Commande publique



Finances

Une structure financièrement autonome

La communauté de communes est une structure intercommunale à fiscalité propre, c'est-à-dire qu'elle a la possibilité de lever l'impôt.

La CCPEVA est autonome financièrement ; elle vote chaque année les taux d'imposition communautaire et en perçoit le produit fiscal. Ses ressources de fonctionnement sont également constituées des produits liés aux redevances pour services rendus et des dotations et subventions.



Quelles sont les ressources financières de la communauté de communes ?

- Le produit des taxes directes locales (quote-part de la taxe d'habitation, de la taxe sur le foncier bâti et de la taxe sur le foncier non bâti) et la totalité de la fiscalité professionnelle (notamment la cotisation foncière des entreprises, la cotisation sur la valeur ajoutée, la taxe sur les surfaces commerciales et le versement transport) et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.
- Les ventes de produits liés aux redevances pour services rendus (l'assainissement, l'eau potable, le portage des repas, les transports scolaires).
- Les dotations et subventions (dont la dotation globale de fonctionnement et les compensations versées par l'Etat).

En 2022, la CCPEVA a maintenu la fiscalité locale à son niveau de 2021 pour toutes les taxes sauf pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, qui a été augmenté pour pouvoir financer les investissements dans le cadre

de la prévention et de la gestion des déchets. La CCPEVA a également poursuivi l'harmonisation de certains taux (lissage) suite à la fusion des communautés de communes du pays d'Évian et de la vallée d'Abondance.

- Taxe d'habitation : **3,73 %**
- Taxe sur le foncier bâti : **2,65 %**
- Taxe sur le foncier non bâti : **12,98 %***
- Cotisation foncière des entreprises : **24,20 %***
- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : **9,80 %**

* Les taux de la taxe sur le foncier non bâti, de la cotisation foncière des entreprises et du versement transport n'étaient pas identiques dans les 2 anciennes communautés de communes. Ils font l'objet d'une harmonisation progressive sur une durée de 2 à 8 ans. Les taux mentionnés sont les taux moyens pondérés (dits « taux cibles »).

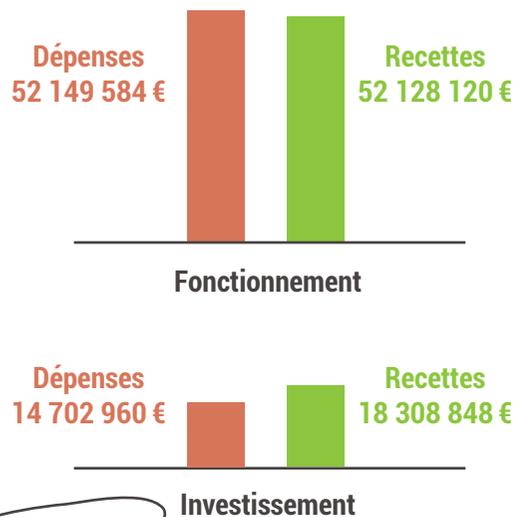


Le compte administratif 2022 de la CCPEVA qui correspond au réalisé 2022.

Les chiffres présentés comprennent la totalité des budgets de la CCPEVA soit : le budget principal et les budgets « annexes » (par exemple assainissement ou déchets).

Réalisé 2022

FONCTIONNEMENT – Dépenses / Recettes 2022



Principales dépenses de fonctionnement

La principale dépense de fonctionnement de la CCPEVA est le reversement aux communes des attributions de compensation (plus de 9 400 000 €), qui compensent la perte de la fiscalité professionnelle par les communes. Ceci permet de maintenir un niveau de ressources des communes suffisant pour continuer à exercer leurs missions propres.

Plus de 50% du budget de fonctionnement de la CCPEVA en 2022 sont réservés aux actions menées en matière d'eau potable, d'assainissement, d'économie, de collecte et d'élimination des ordures ménagères et du tri.

Plus de 14 % du budget de fonctionnement de la CCPEVA dédié à la mobilité en 2022, avec la mise en place d'une nouvelle Délégation de Service Public et offre de service élargie dès septembre 2022, les navettes saisonnières et également les navettes lacustres sur le lac Léman.

La CCPEVA a créé en 2018 l'office de tourisme Pays d'Évian Vallée d'Abondance (OTPEVA) dont elle assure le financement sous forme de subvention directe et de reversement intégral de la taxe de séjour.

L'aménagement du territoire par la CCPEVA représente presque 1 million d'euros. Il se matérialise par la participation versée au syndicat intercommunal d'aménagement du Chablais (SIAC) qui assure le remboursement des annuités d'emprunts contractés pour la réalisation du contournement de Thonon, finance le déploiement de la fibre optique ainsi que des travaux du Léman Express (liaison ferroviaire vers Genève).

La politique de solidarité et de cohésion sociale concerne, en 2022, le financement des ADMR, du schéma intercommunal des enseignements artistiques en lien avec les écoles de musique, de l'antenne de justice du Chablais ainsi que des foyers socio-éducatifs des collèges. Elle comprend aussi le relais d'assistants maternels.

Le fonds de péréquation (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de notre intercommunalité pour la reverser à des territoires moins favorisés dans le cadre de la solidarité nationale. Après une augmentation continue depuis 2012, ce fonds est en stabilisation à présent et représente 2,4 % du total des dépenses de fonctionnement de la CCPEVA en 2022.



Principales recettes de fonctionnement

La principale source de financement de la CCPEVA réside dans la fiscalité. Depuis 2018, la CCPEVA perçoit également la taxe GEMAPI dédiée aux travaux de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (plus de 500 000 €). De plus, la CCPEVA perçoit aussi depuis 2018 le versement mobilité en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité. Enfin, elle reverse à l'office de tourisme Pays d'Évian Vallée d'Abondance (OT-PEVA) la taxe de séjour qu'elle perçoit.

La CCPEVA perçoit des redevances spécifiques versées par ses usagers pour certains de ses services : assainissement, eau potable, portage de repas, transport, etc.

Depuis 2018, la CCPEVA se voit verser une subvention de la Région suite au transfert de la compétence « autorité organisatrice de la mobilité ».

Par ailleurs, la CCPEVA perçoit des produits pour la reprise des matériaux issus du tri dans le cadre de la collecte des déchets.

Enfin, la CCPEVA mutualise un service d'instruction des autorisations d'urbanisme et en refacture le coût d'utilisation à ses communes membres.

INVESTISSEMENT - Recettes / Dépenses 2022



Principales dépenses réelles d'investissement

Les renouvellements ou les extensions de conduites d'eaux usées et d'eaux potables s'inscrivent dans ce qui constitue le principal poste de dépense d'investissement de la CCPEVA (**plus de 44 % des dépenses d'investissement**).

Par ailleurs, la CCPEVA investit dans les zones d'activités économiques, en particulier celle des Vignes rouges à Publier, mais aussi celle de la Créto à Saint-Paul-en-Chablais, et poursuit ses aménagements dans les sentiers de randonnée, en particulier le sentier des bords de Dranse.

Elle réalise des travaux sur les cours d'eaux et milieux aquatiques qui sont financés par la taxe GEMAPI.

En 2021, des travaux ont eu lieu sur les bâtiments de la CCPEVA qui se sont prolongés sur 2022.



Principales recettes réelles d'investissement

Les excédents reportés ou capitalisés permettent à la communauté de communes d'épargner pour financer les investissements futurs et ce en limitant le recours à l'emprunt. Ce dernier reste modéré.

Autrement, la CCPEVA reçoit des subventions pour ses projets d'investissement et récupère la TVA par le biais du fonds de compensation de la TVA.

Une partie importante de l'investissement est financée par des crédits de fonctionnement transférés en investissement par le biais notamment de l'amortissement des biens.

L'endettement

La CCPEVA est endettée de manière très raisonnable puisqu'elle dispose d'un ratio de désendettement de 7 ans au 31 décembre 2022. On considère que jusqu'à 12 ans, l'endettement est acceptable.

Le capital restant dû par la CCPEVA à fin 2022 s'élève à 37,6 M€ (contre 35,4 M€ en 2021).



Ressources humaines

Organisation et missions

La commission d'embauche est présidée par la Présidente, le (la) Vice-Président(e) concerné(e) par le recrutement, le supérieur hiérarchique direct et directeur des ressources humaines.

Chiffres clés

- **633** arrêtés relatifs aux carrières, aux absences et aux paies.
- **60** contrats.
- **1** départ en retraite.
- **57** arrivées :
11 fonctionnaires, **44** contractuels, **2** alternants.
- Recrutement de **17** stagiaires.
- **29** départs.
- **1 700** bulletins de salaire réalisés.
- **47** commissions d'embauche organisées.
- **155** agents en effectif permanent soit **138,4** équivalent Temps Plein rémunérés au 31 décembre 2022.



Réalisations 2022

Changement du logiciel de gestion RH.

Cet outil est essentiel au quotidien pour les agents RH puisqu'il permet de calculer la paie et suivre les carrières de chacun(e).

Finalisation du Document Unique.

Ce document a pour objectif de recenser tous les risques auxquels les agent(e-es) de la collectivité peuvent s'exposer dans le cadre de leurs missions. Le Document Unique permet également de proposer des actions à mettre en place pour limiter ces risques.

Mise en place du télétravail au sein de la collectivité.

Cela permet désormais à chaque agent(e) de pouvoir bénéficier d'une journée de télétravail par semaine. Cette action permet à la collectivité de gagner en attractivité et s'inscrit également fortement dans les Objectifs du Développement Durable.



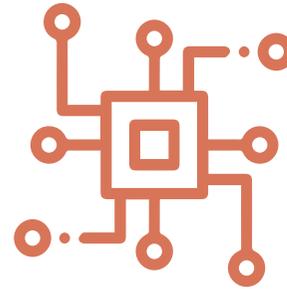
Affaires juridiques

Organisation et missions

La direction des affaires juridiques a été créée en juin 2021.

La direction est chargée d'intervenir dans les domaines suivants :

- Conseils aux élus et aux services en apportant une expertise juridique.
- Gestion des litiges et contentieux en liaison avec les services concernés et les éventuels conseils externes.
- Aide dans la rédaction d'actes ou de contrats.
- Veille juridique.
- Gestion des contrats d'assurances de la collectivité (bâtiments, flotte automobile, responsabilité civile, protection juridique...).
- Gestion des actes de domanialité (acquisitions, cessions, servitudes, baux).
- Application de la réglementation relative à la protection des données (RGPD).



Systèmes d'information

Organisation et missions

La direction des systèmes d'information déploie, maintient et garantit le bon fonctionnement des outils informatiques de la collectivité.

Elle assure la cybersécurité des moyens techniques et l'assistance à tous les agents.

Elle a une démarche proactive dans le déploiement des nouvelles technologies de l'information et de la communication.



Réalisations 2022

Mise en œuvre à partir de début 2022 d'une direction informatique.

Un important travail sur l'ensemble du système d'information a été réalisé afin de remettre nos outils à niveau.

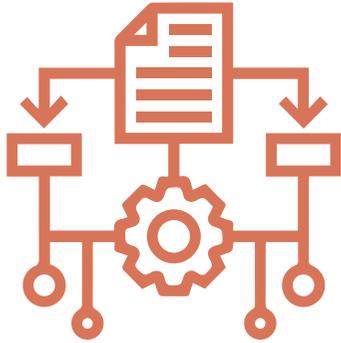
Cet intense programme a concerné la partie réseau de la collectivité avec la mise en place de nouveaux pare-feux, une mise à jour des serveurs et des postes de travail. Il s'est étalé sur toute l'année 2022.

Stratégie globale des systèmes d'information déployée.

Mise en œuvre des nouveaux outils de bureautique Microsoft 365, remplacement de l'ancien système de téléphonie, nouveau réseau de bornes WIFI sécurisé et accessible sur plusieurs sites.

Afin de diminuer les coûts financiers, l'annexe d'Abondance a été reliée au siège de Publier par une fibre optique et les données installées sur les serveurs centraux, permettant ainsi la suppression de l'ancien serveur.

Dans le cadre de la sécurité, une politique de droits sur les répertoires et fichiers a aussi été appliquée.



Commande publique

Organisation et missions

La direction de la commande publique a pour objet de sécuriser les procédures de passation des marchés publics et des contrats de concession de la collectivité, et d'assurer leur gestion administrative et financière.

Une soixantaine de consultations sont, en moyenne, lancées par la collectivité chaque année, parfois en groupement de commande avec les communes membres de la CCPEVA ou avec le Syane, en particulier lorsqu'il s'agit d'assurer des travaux « d'intérêt commun ».



Réalisations 2022

La simplification et l'accélération du processus d'achat

Les délégations de compétences à la Présidente et au bureau communautaire pour la passation des marchés publics et de leurs avenants permettent un processus d'achat plus efficace et rapide. Ce dispositif a été complété par l'adoption du guide interne des procédures de passation des marchés publics pour les achats de faibles montants et par le règlement intérieur de la commission d'appel d'offres.

La Fruitière à Vinzier

Le contrat de maîtrise d'œuvre d'exécution des travaux de réhabilitation et d'extension de la Fruitière de Vinzier a été conclu.



Communauté de communes pays d'Évian – vallée d'Abondance

851 avenue des Rives du Léman | 74500 Publier

Tél. 04 58 57 03 00 | accueil@cc-peua.fr

cc-peua.fr